



Avis au lecteur

Ces textes, ces plans, ces graphiques sont un peu sévères mais ils disent bien comment Moratel, grâce à vous, est devenu ce qu'il est aujourd'hui.

Nous exprimons toute notre reconnaissance à l'Etat de Vaud, aux Communes de Cully, Epesses, Riex, Grandvaux, Villette.

Ces quelques images de notre cher pays et ces textes – tous écrits par des sociétaires de Moratel – traduisent bien ce que nous tous ressentons dans nos cœurs.

Un tout grand merci.

Le Comité SPBMC



CULLY

Fooddy Wohnsaus Cornicle 19 1096 Cully 079 210 3530

Village de mon enfance, vendanges de ma jeunesse, sourires familiers; Cully, Terre de mon cœur, Racine de mon âme.

Cully mon port d'attache.
Le port d'où je suis parti pour découvrir
d'autres mondes,
le port où je reviens chaque fois impatient
vivre de courtes semaines dérobées à mon
destin voyageur.

Si je suis heureux dans la touffeur équatoriale, isolé dans un campement provisoire sous les végétations trop violentes de la jungle africaine, C'est que mon cœur garde brillante l'image des vignes qui embrassent le port de Cully.

Si je peux savourer d'un esprit léger l'exotisme des Antilles et le rire des créoles, cligner de l'œil aux fleurs tropicales, C'est que je vis là comme un gitan dont l'âme reste enracinée au flanc du coteau de Cully.

Si encore le destin m'amène à de nouveaux rivages, chauds ou froids, hostiles ou aimables, jaunes, rouges ou blancs,

N'importe où, je sais qu'un jour je rentrerai à Cully, Terre de mon cœur, Racine de mon âme.

ment



EPESSES



C'est notre village à nous...

Qu'on en soit originaire ou pas, cela n'a pas d'importance! Nous l'aimons et nous le défendrons envers et contre tous.

Si les autres bourgades du district sont le corps et les membres, Epesses est le cœur de ce coteau de Lavaux. Et ce n'est pas peu dire... Les vignes en plus lui tressent une couronne de pampres jaunes et rouges autour de ses vieilles maisons grises. Il ne change pas de visage, il ne s'agrandit pas et garde toujours son cachet de véritable terrien. Epesses a les pieds dans l'eau et puis des grèves de sable fin. Parfois un mur abrupt et revêche sépare la terre des flots du Léman. Il y a le train tout près et une merveilleuse petite gare pleine de géraniums comme on en verrait dans les contes de fées... Le Rio de l'Enfer vient se jeter ici en passant sous les ponts d'une auberge renommée flanquée de deux immenses peupliers, à rendre jaloux Saint-Saphorin le presque citadin...

Epesses, c'est des vignes partout. En haut jusqu'à la ligne de Berne, à droite, à gauche. et puis encore dessous. Et c'est de la bonne vigne aux racines profondes qui puisent leur énergie dans un sol riche et argileux, la «glaise» comme on dit chez nous. Tout le monde est vigneron ou peu s'en faut. Il y a bien le chef de gare, le buraliste postal, le boulanger et son fils, un ou deux électriciens, quelques rares employés, mais la grande majorité des hommes et des femmes cultivent la plante sacrée.

C'est un beau métier que celui de vigneron, mais il n'est pas facile et surtout il n'est pas régulier. C'est le lot des gens de la terre de travailler ferme pour un résultat parfois décevant, parfois extraordinaire. Notre travail est en somme une loterie ou l'on ne peut pas

toujours gagner...

Le plus gros de la population est groupé autour de la place du village qui faisait office autrefois de cimetière... Toutes les maisons sont serrées comme si elles avaient froid ou comme si elles voulaient résister ensemble à un ennemi imaginaire. Certaines sont si étroites qu'il n'y a qu'une ou deux pièces par étage, le tout surmonté d'un immense galetas où s'entassaient autrefois souches et sarments bien secs.

Chaque immeuble a sa cave chaude et profonde où il fait si bon se rencontrer pour parler des derniers nouveaux. Certaines sont reliées par des portes communes qui vous font passer d'un voisin chez

l'autre, d'autres ont juste un trou pour laisser passer le tuyau lors des décavages ou transvasages. C'est par cet orifice qu'on invite un ami à la verrée traditionnelle...

Les rues sont étroites et peu ensoleillées, elles sont très en pente naturellement et servent de pistes d'entraînement aux gosses du village par n'importe

auel temps.

Il n'y a pas d'église, mais la foi; un collège presque neuf avec une grande salle pour faire danser les jeunes au Nouvel An et au premier août. Le village s'étire comme un serpent en direction du Crêt-Dessus, et n'a plus de maisons qu'au bord de la route. Il y a même une île au Crêt-Dessous, formé par un hameau de six maisons collées les unes aux autres... Par temps propice, on peut voir ses habitants venir au centre de la bourgade pour y faire des provisions.

Les citoyens d'Epesses portent un surnom: «les boucs» en souvenir du glissement de la Cornallaz qui vit descendre le village du sommet du coteau jusqu'à mi-pente. Seul cet animal cornu qu'on gardait dans une petite cabane en dehors du centre, fut épargné par cette catastrophe peu commune. On le trouva au matin, pleurant et bêlant ses chèvres

perdues.
La population d'Epesses est très originale, indépendante, mais fortement unie; plus les difficultés surgissent et plus elle serre les coudes, plus le but est difficile à atteindre et plus elle en met un coup, si l'on peut dire.

Chacun est caviste par habitude, livreur par occasion, maçon par force et poète à ses heures. Chacun a ses clients, son café, sa propre étiquette et ceci de père en fils. Mon voisin Chappuis livre sa production annuelle à la même «Wirtschaft» du canton de Berne depuis 108 ans. Allez me dire que ce n'est pas de la tradition...

Epesses produit des vins capiteux et corsés, connus dans tout le pays et même plus loin. La gamme se complète des crus de Calamin au caractère bien typé et des somptueux Dézaley à l'amertume développée et au goût de brûlon prononcé.

Tous ces trésors du palais se dégustent au caveau des vignerons, en plein centre, derrière la fontaine, sous une voûte vénérable et bien aménagée.

On a toujours appelé les citoyens du village: «ces Messieurs d'Epesses» et ces derniers y sont très sensibles. Le village veut toujours être à l'avant-garde mais jamais à la remorque. Chacun travaille pour soi mais sans trop d'égoïsme et prêt à rendre service à celui qui éprouve des difficultés.

Epesses reste le même et je ne pense pas qu'un bouleversement vienne changer beaucoup ses habitudes, ses peines et ses joies, l'architecture de ses maisons. Tant qu'il y aura du vin dans les caves, il y aura des vignerons pour le soigner et surtout pour le faire pousser. La vieille cloche fêlée du vieux collège qui a appelé tant de générations au travail sonnera encore beaucoup d'heures claires pour le bien de nos enfants, si nombreux qu'il n'y a plus de place pour eux à l'école.

Et c'est un bon signe, un excellent signe que cette pépinière bien greffée, bien sélectionnée nous assure un avenir plein de promesses avec, bien sûr, un excellent verre du coin!

Vin d'Epesses, source de jeunesse.





leur vision du monde que l'idée d'habiter un village erratique. Un jour, ils se sont choisi un coin bien en pente, face au lac et au grand soleil. Et là, ils se sont creusé leur village. Un dédale de petites ruelles contournées, butant à chaque détour contre une descente de cave, contre une tourelle encastrée que taraude un escalier en hélice. Un enchevêtrement de raidillons aboutissant par surprise à de minuscules jardinets en terrasses, de cinq pieds sur sept, enserrés entre les blocs massifs des maisons vianeronnes qui s'accoudent les unes sur les autres. A première vue, un village de vigne semblable à tous ceux d'ici, une merveilleuse complicité de l'homme et du rocher contre la bise et la torpeur de l'été. Seulement, on n'aime pas tant se vanter, ni montrer ce qu'on fait. Alors pour laisser passer la Corniche, les maisons ont fait front. Etroitement épaulées, elles se sont ingéniées à prendre un visage distrait, juste assez pittoresque pour ne pas attirer l'attention. En bordure est venue se placer une belle fontaine de carte postale, à géraniums et à pétunias. Sa mission est de désamorcer l'appareil photographique du promeneur qui est sûr d'avoir ainsi mis en boîte, en une fois, toute la curiosité du lieu. (Une fontaine, dites-moi, ca devrait pourtant sembler bizarre!) L'observateur superficiel emporte avec lui une image un peu anonyme sur laquelle viendront s'imprimer par la suite quelques détails vrais empruntés à Chenaux ou à Rivaz. Et c'est ainsi que se construit, en marge du Riex véritable, un homonyme flottant et chimérique. En apprenant que vous habitez à Riex, vos amis ne s'étonnent pas plus que si vous prétendiez avoir élu domicile entre une figure de rhétorique et une inconnue d'algèbre. Abrité derrière son décor d'illusion, le village peut s'abandonner à son besoin d'être. Et pour cela, rien de tel que d'être en pente. Jamais pays ne fut plus dépourvu d'horizontale. La Corniche seule fait exception, n'étant pas d'ici, comme on l'a dit. On en voit parfois qui, émergeant d'une cave, débouchent sur ce replat insolite. Ils trébuchent et oscillent comme abandonnés. Mais soudain leur pied presse l'amorce d'une déclivité. Leur démarche s'assure. Le monde s'oriente à nouveau et les voilà grimpant le raidillon d'un pas lourd et sûr. Par son inclinaison, la terre s'est imposée à l'homme. Impossible ici de poser son sac ou sa bouteille à ses

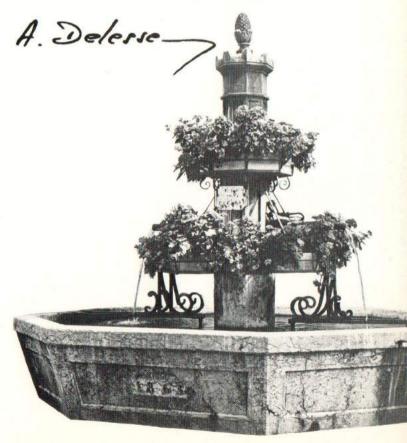
pieds, comme ca, sans regarder. D'un coup d'œil il

faut juger de la solidité de l'aplomb. Pas une pierre,

pas un rondin qui ne soient étayés. Pas une motte qui n'ait été cent fois montée et remontée à dos d'homme. Le pays a voulu être consolidé, retenu, sans cesse remis en place. En contre-partie, il a donné le sens de la hiérarchie. Il y a ce qui est en bas, qui est plus tendre, plus chaud, plus enveloppé. Et puis il v a ce qui est en haut, qui est plus sec, plus abrupt, plus ingrat. C'est le pays entre tous où le plus grand éloge qu'on puisse faire d'un homme haut placé consiste à dire «qu'il était dur pour les autres comme pour lui-même» (par quoi l'on entend qu'au prix de quelques petites mortifications choisies, il s'accordait le droit d'être imbuvable à son entourage). Cette bonne ordonnance du monde s'inscrit dans le sol, dans chaque muret de vigne. La nature elle-même s'y plie et la première neige de novembre sait parfaitement qu'elle ne doit pas descendre au-dessous de la ligne de Berne. Afin de parfaire le visage du pays, il a fallu lui assigner des limites précises. Du côté d'Epesses, le Rio d'Enfer: de l'autre les falaises du Champaflon. En bas, la ligne du Simplon: prudemment, on n'est pas allé jusqu'au lac. On s'est refusé l'accès à la mer, qui ouvre la porte à d'incertaines aventures. En haut, la frontière passe par la Tour. Au-delà, c'est le sombre pays de Nibelungen, la Norvège, disait Ramuz. Nous monterons en Gourze par une belle journée d'été. Nous traverserons la fournaise des chemins de vignes enserrés entre les hautes murailles chauffées à blanc. Mais là-haut, nous serons surpris par un petit air frais qui retrousse par vagues l'herbe fine. Peut-être qu'un troupeau de moutons disparaîtra en trottinant derrière le flanc de la montagne, comme l'ombre d'un nuage. Le vent nous apportera une sorte de mugissement assourdi et nous découvrirons l'inquiétante barrière des sapins, noire avant-garde de l'invasion nordique, figée par l'éblouissement, menacante quand même. Quelque chose comme un sentiment d'exil, un début de mal du pays, du chaud pays de vigne nous saisira. Alors, comme le milan qui tourne au-dessus de nous brusquement s'arrête et puis plonge à plein poitrail en direction du lac, nous nous élancerons dans le vide. Nous verrons défiler sous nous l'Arabie, le petit bois carré, le village, bien sûr, plaqué contre la pente à la manière d'une troupe de moineaux avant l'orage, et tout autour, la mosaigue infiniment nuancée des parchets de vignes, ici un carré un peu plus vert que les autres, celui du Major, peut-être. Nous ne nous

arrêterions que tout en bas, vers la capite de l'ancien garde-barrière. Et, arrivés là, nous nous retournerions, le pays tout entier devant nous, solidement adossé à la montagne.

Un pays où on a réappris à vivre au rythme de l'année, de l'alternance des saisons. Où l'hiver se fait, où il faut qu'il se fasse si on ne veut pas que la vigne parte trop tôt. Où on sait ce qu'il faut penser de ces printemps trop doux, de ces étés trop secs. Où on finit par ressentir dans sa chair les meurtrissures de la grêle ou du soleil trop brusquement revenu après la pluie. Un pays où rien n'est vraiment facile, où rien ne va tout à fait de soi, où rien ne s'exécute que par un accord préalable de l'homme et de la terre, de l'eau, du soleil et du vent. Alors on se demande: la grande leçon d'obéissance écrite là, dans la terre, sculptée dans le rocher, combien de temps encore saura-t-on la lire?



GRANDVAUX



Sept Jours à Grandvaux

Lundi: Hôtel du Monde. Soudain la neige s'est mise à tomber, et toute la côte savoyarde a été balayée de droite à gauche, de Thonon à Saint-Gingolph; a été repeinte en l'espace d'une minute, Meillerie encore vert alors que déjà Evian était blanc, et que plus loin tout disparaissait dans la

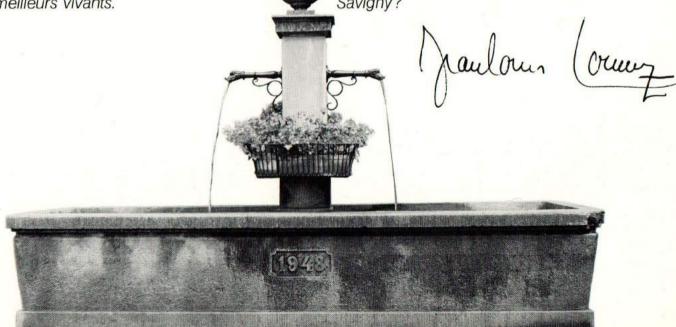
bourrasque.

Mardi: Grandvaux, c'est-à-dire aussi La Crausaz et Baussan, Lallex et Charnaux, et plus haut Curson, et plus haut le Signal, et tout en haut le hameau du Tronchet, déjà sur le plateau, pour ne citer que quelques lieux-dits. Belles maisons vigneronnes, dont nous avons perdu le secret, avec leurs amples toits qui ont chacun un visage, une physionomie; et leurs greniers, et leurs caves...

Mercredi: Vers 1250, l'endroit s'appelait Gravaz, et plus tard Gravaux, ce qui donne à penser que le lieu était riche en gravier. Puis au quinzième siècle seulement apparaît Grantval, c'est-à-dire le grand vallon. A cette époque, la commune dépendait de l'Evêché de Lausanne, et les habitants furent tenus de travailler aux fortifications du Château d'Ouchy. On peut penser que certains d'entre-eux participèrent en 1476 à la bataille de Morat, du côté de Charles le Téméraire, bien sûr, et de ses Bourguignons, et qu'ils revinrent au plus vite se mettre à l'abri dans leurs celliers. En quoi ils agirent sagement, car on voit mal ce qu'ils auraient gagné à prendre part plus qu'il ne fallait à cette mêlée de furieux! Jeudi: A cette époque aussi, tant les comtes du Genevois que les comtes de Gruyère eurent à Grandvaux des propriétés.

Puis vinrent les Fribourgeois et les Bernois. qui construisirent la Maison Maillardoz. 1525: telle est la date qui figure sur le fronton. Mais la poutre maîtresse porte celle de 1522, et dans l'une des chambres, on admire une table paysanne, qui porte le millésime de 1789! Mais les amateurs de vieux meubles trouveront mieux encore à la Maison Buttin-de-Loès, sur la place, où ils pourront admirer, d'Eugène Burnand, un portrait de l'actuelle propriétaire au jour de son baptême, voici bientôt cent ans... Vendredi: Paysage ordonné, rythmé, par les horizontales des murs de vignes et par les verticales des échalas. Paysage construit, paysage qu'on pourrait croire peint par Cézanne, pareil en cela au Jura, avec ses sapins tout droits et ses plans de calcaire. Mais ici, il y a le lac en plus, et le soleil qui parfois s'y miroite, et le vin, qui fait que les gens sont plus ouverts, plus gais, meilleurs vivants.

Samedi: Mon voisin s'appelle Aimé Pache. «Aimé Pache, peintre vaudois», c'est un roman de Ramuz! Plus loin, il y a Parisod: «On voit, de la galerie, Parisod qui sulfate sa vigne pour la quatrième ou cinquième fois» (Nouvelles), et c'est de nouveau Ramuz Plus loin encore, Besson et Boyard. Duflon et Lavanchy, et Giddey et Testuz: «Boyard est dans sa vigne et il dit: «C'est »tout habitué à l'obéissance par ici, depuis »le temps que c'est en vignes. Et le bon »Dieu lui-même a décidé que ce serait en »vignes, ayant orienté le mont comme il »convient...» et c'est toujours Ramuz. Dimanche: Moi. je suis de Lutry: je suis né ou peu s'en faut à Cully: on est entre nous, et je suis chez moi, comme qui dirait. Mais le propre de ce pays n'est-il pas d'être accueillant même à ceux qui sont venus d'ailleurs, tel mon ancêtre qui débarqua un beau jour de Savoie et devint pasteur à Savigny?



ARAN-VILLETTE



La main dans la sienne. Dominique, vingt mois, a entraîné son père sur l'escalier qui descend vers le lac, au pied du vieux mur qui domine l'eau de ses trois mètres. Sur la dernière marche, bien à l'abri des regards indiscrets, père et fille se sont assis côte à côte, et vivent, dans ce premier jour de l'automne, face au lac que recouvre une légère brume, une de ces rares minutes de bonheur que parfois vous ménage la vie. Il faut dire que Papa vient, à regret, de couper la barbe que, durant l'été, il s'était laissé pousser par esprit sportif – ou pour plaire à sa femme? L'enfant lève un regard admiratif vers son père: «Papa...» dit une voix décidée. «... barbe plus... Papa mieux.» Papa petit garcon était déjà descendu craintivement au bas du vieux mur. Se souvenant de l'eau parfois trop chaude de son bain journalier, il s'enquiert, avant de risquer ses orteils dans le lac: «Est-ce que ca brûle?» Souvent tu la trouveras trop chaude ou trop froide à ton gré, cette eau claire! Mais toujours tu t'y plongeras avec bonheur à travers les années, jusqu'au jour où, jeune homme, tu y glisseras en maître sur tes skis allongés. Avec nostalgie, dans les pays lointains où tes pas t'ont porté, tu y repenses à ce Villette dont nulle part tu n'as retrouvé la pareille.

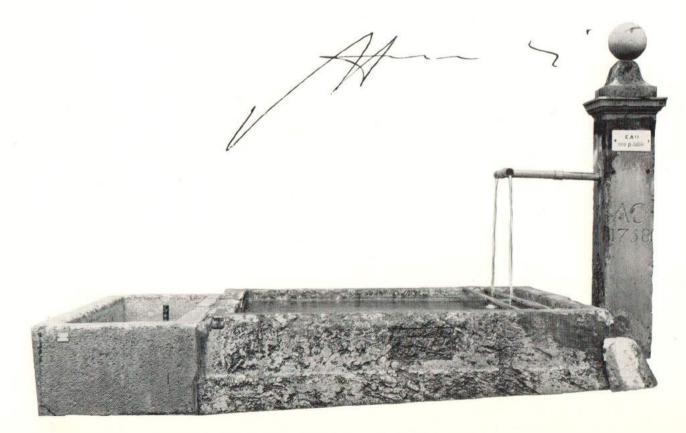
Villette, aux midis d'été. Les roses et les ceps se profilent sur l'eau pâle et contre l'écran bleuté des monts de Savoie. Un pêcheur relève sa nasse, où les perchettes dessinent leurs éclairs argentés.

Villette, aux soirs chauds de pleine lune qui fait un i sur le lac sombre. Qu'il fait bon se plonger dans l'eau noire, le corps disparaissant sous le miroitement de la

surface.

Villette, aux jours de fœhn qui met en valeur

tous les détails du paysage. De Morcles aux Muverans, la chaîne vaudoise découpe ses dents de scie. A l'arrière-plan, le Grand-Combin rappelle les Alpes valaisannes, et les escalades d'antan. Plus près. le Rhône et sa gravière: les Grangettes peuplées d'oiseaux: Chillon, antique navire de pierre, amarré par les comtes de Savoie aux parois abruptes de Sonchaud. Cent à cent cinquante brasses sur le dos, perpendiculairement à la rive, vous amènent au point précis où deux peupliers de Cully dressent leur ligne verte, juste au-dessous de Jaman. Les vignes s'étagent, avec leurs murets et leurs ceps mûrissant, jusqu'à Grandvaux et son clocher, vers Gourze et sa tour d'un autre âge. La Cornallaz étale ses plans de molasse, découvrant les assises mêmes du Plateau. Le regard suit le sentier où lentement s'élevait, le dos tourné au soleil, le vieux colporteur de Ramuz, afin de gagner la crête et cet autre pays du Nord. plus vert et plus triste, où pour nous, riverains, la lumière s'est éteinte... Le train d'Italie passe avec fracas, toutes fenêtres ouvertes. Bien des têtes se tournent vers ce lac plus vaste et moins sinueux que les leurs. Le nageur, tiré de sa rêverie, fait, d'un vigoureux coup de pied, jaillir l'écume, signal d'amitié pour faire envie à ceux qui passent. Et lentement il revient vers la rive, où le couchant flamboie derrière les genêts d'or.



COMITÉ SPBMC 1972

Président

Charles Rochat, Cully

Vice-président, secrétaire

Marcel Mercanton, Cully

Commission financière et administrative

Eric Külling, Cully Paul Oberli, Epesses Olivier Chapuisat, Lausanne

Commission technique

Pierre Chapuisat, Lausanne Charles Ammann, Lutry Henri Borgeaud, Pully

Commission Dames

Germaine Paul, Cully

Membres du Comité

Samuel Porta, Grandvaux Roger Echenard, Grandvaux Arthur Grin, Riex Gaston Burnier, Riex Jean-François Massy, Epesses Georges Fonjallaz, Épesses Gaston Dubois, Epesses Jean-Louis Pittet, Cully André Friedli, Cully Jacques Monnier, Cully René Mange, Villette Roland Châtelain, Cully Louis Boyard, Cully

Société de Développement de Cully et environs

George Blondel, Cully Georges Duboux, Riex

Cercle de la Voile de Moratel George-André Blondel, Cully

Section de Sauvetage Davel Eric Siegenthaler, Riex

Délégués de l'Etat de Vaud

Claude Wasserfallen, Lausanne André Ramel, Lausanne

Ingénieur Conseil

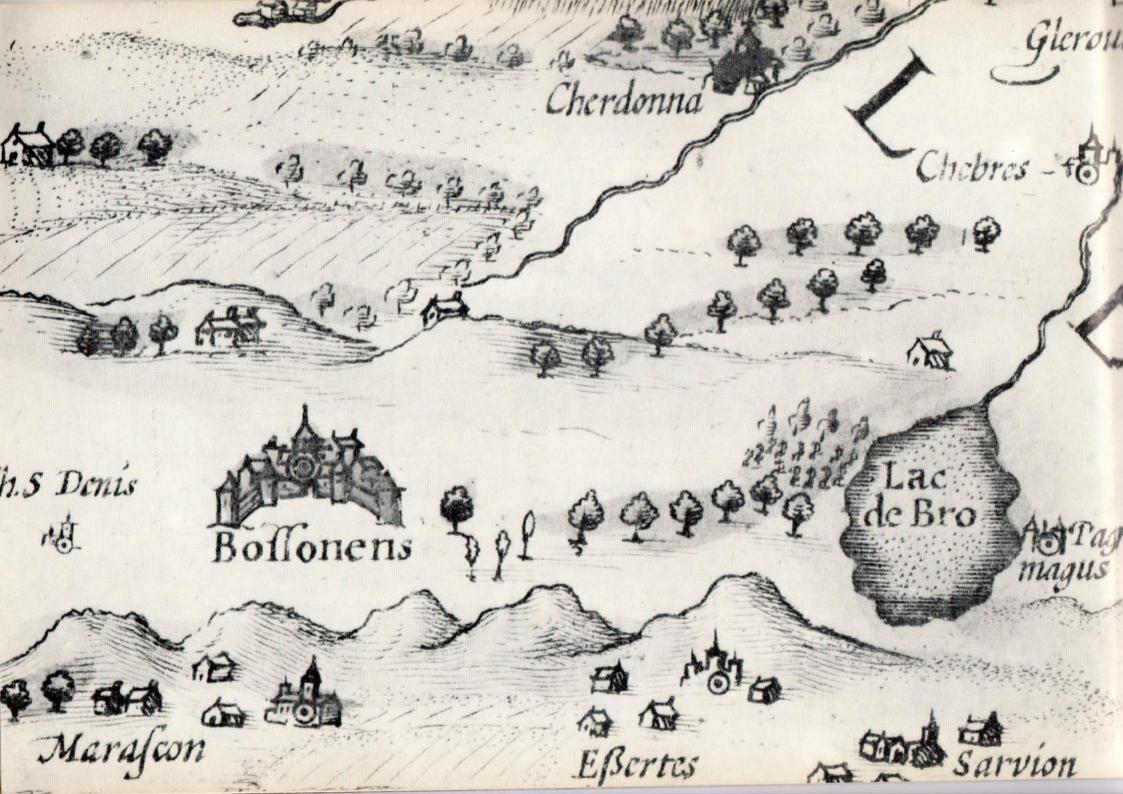
Daniel Bonnard, Lausanne



«En général, le travail d'esprit que demandent ces entreprises est assez ingrat, c'est un bonheur rare que le projet le mieux pensé vienne à son entier accomplissement, une infinité d'inconvénients et d'obstacles étrangers se jettent à la traverse.»

Fontenelle

L'HISTOIRE DE MORATEL



parter. profunditas ut co rule potues nautis non Espesse Riais Cuilly Cheuaux Bra: Villette III La tour de Gourge Montagny Savigny

CULLY

«Cully est une petite ville au bord d'une baie qui, en temps d'orage, offre aux barques un port naturel, excepté quand souffle la vaudaire» (Dumur, Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, p. 586, éd. 1913).

Cette baie, aux Maisonnettes, depuis les temps anciens a été artificiellement comblée et le port naturel tend à disparaître.

L'idée d'un port abrité de la vaudaire était le rêve de tous. Un essai aux creux des Rives avait partiellement échoué et, comme on dit chez nous, le port restait dans les «brouillards du Rhône». Les gens du lac avaient remarqué depuis fort longtemps que devant l'embouchure du torrent du Châtalet en Moratel s'était formé un «mont». Cet endroit semblait propice à faire quelque chose, c'était l'avis notamment en 1943 de M. Pierre Chapuisat, ingénieur.

En 1953, pendant l'été, nous apprenons que l'Etat de Vaud va construire la déviation de la route cantonale RC 780 et décharger les matériaux en Moratel à l'endroit même qui semblait convenir pour un futur port. Le Syndic de Cully, M. Jean Duboux, la Société de Développement de Cully et environs demandent alors à l'Etat de Vaud de tenir compte, dans leur plan de décharge, d'un port éventuel. L'Etat accepte, mais veut être fixé sur son

emplacement. M. le Professeur Daniel Bonnard est chargé par la Municipalité de Cully d'en faire l'étude, «mais non d'une étude complète, la Commune ne pouvant envisager une construction de ce genre». Quelques rêveurs pensent qu'il faut utiliser ces matériaux de décharge pour «amorcer» le futur port. L'un d'entre nous écrit dans ce sens un article qui paraît dans la Chronique de Lavaux, le 14 août 1953. L'opinion publique se réveille!

La Société de Développement organise des séances d'information et en novembre 1953, nous avons l'occasion de démontrer la possibilité d'un port en Moratel, dont entre-temps l'expertise de M. le Professeur Daniel Bonnard fixe l'emplacement. Moratel semble convenir!

Le 12 novembre 1953, la Société de Développement de Cully et environs et le Syndic de Cully donnent à MM. Mercanton et Rochat le mandat de «poursuivre les études commencées, d'étudier la possibilité de créer une Société privée qui mènerait à chef les travaux, de renseigner sans retard la Société de Développement et la Municipalité sur l'emplacement choisi du port afin de permettre le transport et la décharge des terres».

Commence alors une course contre la montre! Le 3 décembre 1953, MM. Mercanton et Rochat remettent un rapport au Syndic de Cully et au Président de la Société de Développement. Ce papier

a été écrit après avoir pris l'avis de MM. Bonnard, Panchaud, Chapuisat, ingénieurs, consulté MM. Dutoit, Decollogny, Virieux, tous trois chefs de Service à l'Etat de Vaud et M. Borcart du Service des routes de l'Etat, visité les ports et entendu les Municipaux et responsables des Communes d'Ouchy, Rolle, Nyon, Morges, La Tour-de-Peilz, visité le port du Plongeon à Perroy et les Pierrettes. Partout nous avons été admirablement reçus et nous remercions encore nos amis du lac pour leurs précieux conseils.

Le 10 décembre 1953, l'Assemblée publique constitutive du Port et des Bains de Moratel se réunit. Le 19 décembre 1953, le Comité provisoire désigné tient séance et rédige le projet des statuts. L'année 1953 finit bien. Géa nous fait un ravissant dessin qui illustre nos vœux à la population. Notre souhait le plus cher: un Port à Moratel!

Concerne: Aménagement d'un Port à CULLY 24 octobre 1953 Municipalité de <u>C u l l y</u>

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Par l'intermédiaire de M. DUTOIT, ingénieur, chef du Service cantonal des Eaux, vous avez bien voulu me demander mon avis au sujet des possibilités d'aménagement d'un port dans la zone comprise entre les lieux dits "LES MAISONNETTES" et "EN MORATEL" à l'Est de Cully.

Nous avons noté que cette question se pose aujourd'hui aux autorités communales, étant donné qu'il est envisagé de remblayer à l'aide des matériaux provenant des travaux de la route cantonale la rive dans la zone intéressée; et qu'il conviendrait d'exécuter ce terre-plein pris sur le lac en réservant la possibilité d'aménagement d'un port ou même en favorisant l'établissement de celui-ci à l'avenir, par étapes.

Le problème à résoudre aujourd'hui est donc celui de l'emplacement le plus judicieux d'un port et de la disposition générale des ouvrages le constituant; cela afin qu'il puisse en être tenu compte dans la mise en place des matériaux de déblais de la route cantonale, devant par ailleurs créer un important élargissement, avec emprise sur le lac, de la promenade actuelle.

Les indications données ici le sont en confirmation des avis communiqués oralement à M. le Syndic DUBOUX, lors d'une entrevue sur place le 3 octobre 1953.

Pour implanter les ouvrages d'un port il convient d'être au préalable fixé exactement sur : la topographie des fonds sous-lacustres et de la rive, la nature (sable, gravier ou rocher) des fonds, les directions de propagation des vagues correspondant aux vents dominants.

La topographie des fonds a été soigneusement levée par le Service cantonal des Eaux qui nous a remis toute documentation utile. On constate que si les fonds plongent rapidement au large du lieu dit "LES MAISONNETTES" ils sont plus "doux" plus à l'Est notamment dans la région des bains publics. La nature des fonds n'a pas été examinée dans le détail; toutefois il s'agit d'un sol de galets et sable grossier, à l'exclusion de sable très fin.

Les directions de propagation des vagues qui jouent ici un rôle sont celles de Vaudaire et de Grand Vent. Nous avons observé ces directions sur place à plusieurs occasions au cours de ces dernières semaines. Les vagues abordent la rive sensiblement selon la direction qu'elles ont au large, légèrement infléchies vers la côte par effet de diffraction aux abords des faibles profondeurs.

Les tempêtes les plus fortes sont celles de Vaudaire, les vagues de Grand Vent étant dans cette région probablement moins hautes quoique pouvant se produire durant de plus longues durées.

Les deux tempêtes agissent dans des directions sensiblement perpendiculaires l'une à l'autre; mais ayant une direction oblique par rapport à la direction générale de la rive.

Les éléments et faits rappelés plus haut, qui sont connus de tous ceux qui s'intéressent aux choses du lac dans la région, dictent l'implantation d'un port à construire si l'on veut qu'il réponde aux quatre conditions essentielles suivantes:

- 1. Etre un abri sûr par tempêtes de Vaudaire et de Vent
- 2. Etre accessible par gros temps (passe d'entrée navigable)
- 3. Ne pas s'ensabler rapidement
- Etre constitué par des ouvrages pas trop coûteux et résistant à l'assaut des vagues.

C'est au droit des bains actuels que les fonds permettent par leur pente relativement douce la construction de jetées allant suffisamment au large pour obtenir un port d'une certaine surface; en outre la proximité immédiate de plus grandes profondeurs à l'Ouest de cette zone, au voisinage de la rive, permet l'établissement, de ce côté, d'une passe d'entrée en eau suffisamment profonde pour atténuer grandement les risques d'engravement et d'ensablement par pénétration dans le port d'eaux chargées de sables et limons par gros temps. Un port plus à l'Ouest serait inexécutable ou réduit à une très faible surface par suite des profondeurs; un port

plus à l'Est pourrait être construit mais serait moins protégé contre les engravements, étant à l'Ouest contigu de hauts fonds propres à favoriser la pénétration d'eaux chargées.

Si par ailleurs l'on admet que le port doit avant tout créer un abri contre la tempête de Vaudaire, on en vient logiquement à la disposition schématisée au dessin annexé à cette lettre.

Le port ainsi conçu comprend deux zones distinctes: à l'Est le port proprement dit calme quelle que soit la tempête régnant; à l'Ouest l'avant-port accessible partiellement aux vagues de vent. Afin d'éviter que ces dernières ne viennent provoquer des réflexions gênantes dans les bassins nous avons prévu d'aménager la rive du port, au droit de la passe principale d'entrée en talus faiblement incliné et pavé (perré), les vagues y déferleront sans s'y réfléchir. D'autre part cette disposition permet dans cette zone de tirer facilement sur chariot ou à bras les canots à la rive; elle est propice à toutes sortes de travaux accessoires intéressant la batellerie.

Cette disposition atténue en outre les inconvénients d'une entrée mal dirigée par gros temps, les embarcations sans quille pouvant venir s'échouer à la rive.

La zone située aux abords de la digue du large est suffisamment profonde pour recevoir les voiliers même en basses eaux.

Partant des "Maisonnettes" pour aboutir en "Moratel" l'aménagement de la rive comporterait :

La jetée Ouest, courte mais prolongée jusqu'en eau profonde; cette jetée pourrait à la rigueur être supprimée pour rendre plus facile l'entrée des chalands à sables et graviers.

L'avant-port avec installations propres à la mise à l'eau et à l'entretien à sec des bateaux. Cette partie du port pourrait aussi être affectée au transport des sables et graviers, moyennant la construction d'un appontement adéquat.

Le port proprement dit, limité par des murs de quais verticaux, permettant l'abordage des bateaux (échelle, passerelle, etc.). La jetée Est, limite du port et appui des aménagements situés plus à l'Est (promenade et plage).

Tout le dispositif est couvert au large par une digue de protection qui sera l'élément le plus coûteux de l'ensemble. A l'extrêmité Est de celle-ci est réservée une passe de faible grandeur, mais en eau profonde, destinée à permettre un renouvellement des eaux du port par circulation, sans toutefois provoquer son engravement, et sans être cause d'agitation en cas de tempête.

C'est à notre avis une telle disposition dont la construction pour l'avenir devrait être sauvegardée.

Elle pourrait trouver un début de réalisation si les matériaux résultant des travaux de la route cantonale sont déposés de manière à modeler la rive conformément au tracé esquissé et si en outre on réserve les enrochements et déchets de démolition pour créer déjà l'enracinement des jetées, et cas échéant les parties basses des ouvrages avancés.

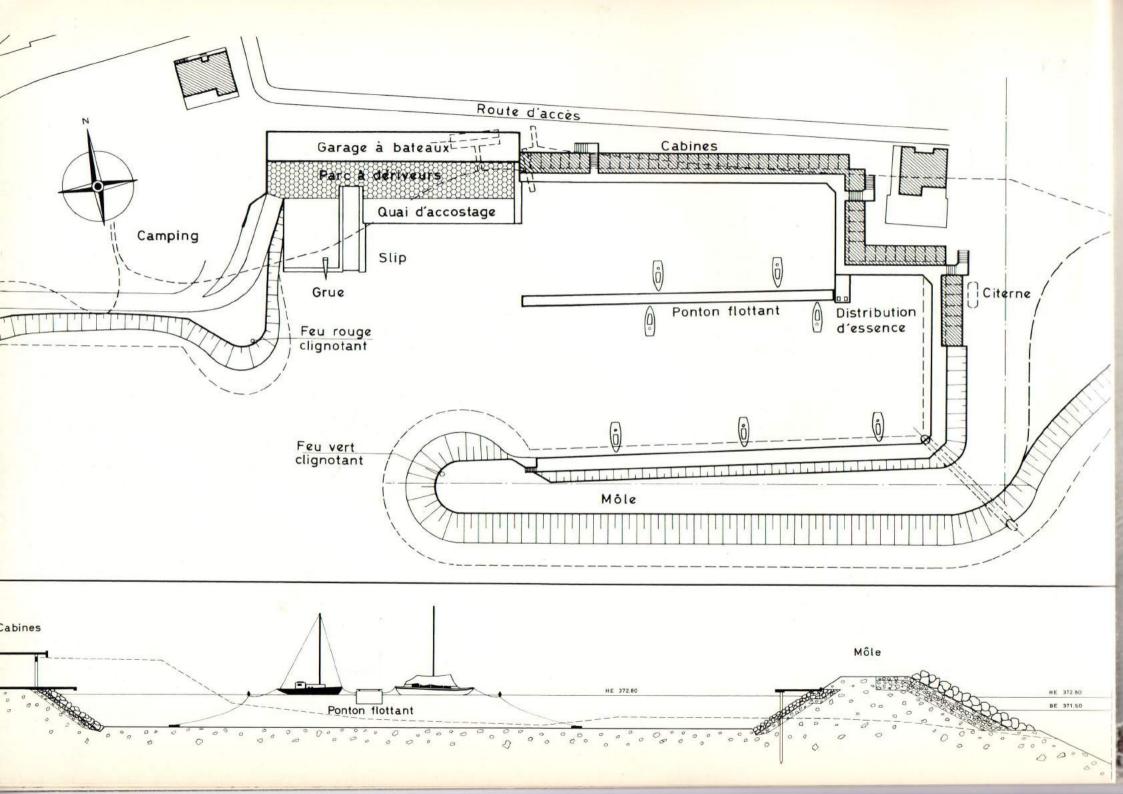
Conformément au mandat qui nous a été donné nous n'avons établi aucun avant-projet et nous nous sommes bornés à indiquer très succinctement dans quelle direction devait être recherchée la solution d'un port à aménager dans cette région.

L'étude devrait se poursuivre par l'exécution de quelques sondages au droit des emplacements présumés des ouvrages; sondages qui seuls donneront les indications nécessaires à l'établissement d'un avant-projet et d'un devis estimatif.

Nous sommes prêts à conseiller les autorités communales de CULLY si elles jugent opportun de pousser plus loin ces études.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic et Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Mond





TE DE DÉVELOPPEMENT

DE

CULLY ET ENVIRONS

Lefour au ve Nortest

Cully, le 12 novembre 1953

Monsieur le Dr Charles ROCHAT médecin C U L L Y



Monsieur,

Concerne : Futur port de Cully

Dans une séance publique qui a eu lieu sous les auspices de la Société de développement, il a été discuté la question de l'aménagement d'un port à l'ouest de Cully, côté Moratel.

Après avoir entendu les explications détaillées de M. le professeur Bonnard et les renseignements complémentaires donnés par diverses personnes présentes, l'assemblée a décidé de profiter des terres mises à notre disposition par le Département des travaux publics, service des routes, et provenant des déblaiements nécessités par le nouveau tracé de la route cantonale à travers Cully.

Les autorités cantonales aimeraient commaître le plus tôt possible l'endroit où ces terres peuvent âtre versées.

Nous vous prions de poursuivre l'étude commencée, selon les directives données et discutées à l'assemblée, et d'examiner la possibilité de créer une société qui menerait à chef ces travaux :

La Société de développement ainsi que la Municipalité aimerait être renseignée auns retard sur l'emplacement choisi afin de permettre le transport des terres.

Nous vous remercions encore d'avoir bien voulu accepter de poursuivre l'étude de l'aménagement du port nouveau, et nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

pour la Société de développement : le secrétaire : le président :

sugulary

code con

13 NOV 1953

Francis - N' Narue Mir contra

Retour au Dr. Rochat, après avoir pris copie



Le 28 janvier 1954, 32 personnes assistent à l'Assemblée générale. Les statuts sont adoptés. La Société s'appellera SPBMC, Société du Port et des Bains de Moratel Cully. On dira plus tard: «Société philantropique bien mal comprise»! Après une suspension de séance, le Comité est élu: Charles Rochat, Président, M. Edmond Capt, Vice-président, puis, par acclamation, MM. Marcel Mercanton, Albert Duboux, Jean Duboux, Charles Ammann, Eugène Fonjallaz, Louis Bovard, Emile Corboz, Edouard Bugnon sont invités à faire partie de ceux qui vont diriger la Société. La collaboration indispensable de MM, les ingénieurs Bonnard, Panchaud et Chapuisat est souhaitée. Ces Messieurs veulent bien constituer une Commission technique consultative qui prendra de nombreux contacts avec les ingénieurs de l'Etat de Vaud. Ils nous conseilleront gratuitement. Le 4 février 1954, par bonne bise et 10 degrés sous

Bien entendu les représentants de la Société du Port (SPBMC) désirent que l'emplacement du futur port reste libre de toute décharge et que celle-ci soit reportée plus à l'est. A leur avis, il serait judicieux que, sans frais pour la Société, on puisse amorcer un bras du port avec les matériaux de décharge. Les représentants de l'Etat de Vaud ne l'entendent pas de cette oreille. M. Dutoit est clair, net et précis. L'Etat

représentants de l'Etat de Vaud et discutons du plan

zéro, nous nous réunissons à Moratel avec les

de la décharge.

ne construit pas un port mais décharge en Moratel le maximum de matériaux pour le prix le plus bas, entendant par là que les enrochements de couverture doivent être aussi peu volumineux que possible. «La discussion» gèle un peu puisqu'elle se passe au-dehors, puis elle continue «au chaud» à la pinte et tout s'arrange.

L'Etat de Vaud déchargera selon le plan établi en 1953 par M. le Professeur Bonnard, mais réservera l'emplacement d'un futur port. La décharge ne dépassera pas la cote 371. De ce fait elle s'étendra le long de la côte sous forme d'un large marchepied. L'Etat construira l'aqueduc prolongeant la coulisse du torrent du Châtalet qui sera enterré. La petite digue construite par la Société de Développement et la petite anse ensablée, «plage de Moratel», seront elles aussi recouvertes par la décharge.

La Commune de Cully est invitée séance tenante à payer la moitié des enrochements de couverture supplémentaires, ce que le Syndic Jean Duboux décline poliment ne pouvant, dit-il, seul prendre une décision!

Le pilotage prévu pour retenir les enrochements ne semble pas urgent, il faut laisser se former «la berme».

L'Etat de Vaud, service des bâtiments, fait exécuter les relevés géométriques des rives. La section géophysique de l'EPUL étudie et sonde les fonds sans frais pour la Société du Port. Un radeau appartenant à la Ville de Lausanne est mis

gracieusement à notre disposition pour ces travaux par M. Genêt, Municipal. Il est piloté par deux ouvriers prêtés par l'Entreprise Chapuisat, gratuitement bien entendu! Par contre, le relevé des fonds sous-lacustres est confié à M. Deluz, géomètre. Il aura la patience d'attendre bien longtemps avant d'être payé, car nous n'avons pas un sou en poche.

Sachant que nous sommes «à sec» des médecins et autres propriétaires en Moratel proposent d'acheter à l'Etat de Vaud tous les terrains qui seront gagnés sur le lac au droit de leurs propriétés. En compensation le prix de la vente de ces terrains sera versé à la SPBMC pour la réalisation de ses travaux! Bien entendu tout passage public sera de ce fait interdit.

La Société de Développement de Čully et environs qui a mandaté les fondateurs de la Société change d'avis! Le 3 mars 1954, son Comité dit à l'Assemblée générale: «...nous croyons utile de rappeler que cette Société (la SPBMC) est absolument étrangère à la Société de Développement et que nos cotisations ne serviront nullement à financer une entreprise dépassant de loin nos ressources... Ce Comité ne paraît pas se rendre compte que le 90% de la population s'intéresse à la plage, alors que le 10% à peine s'intéresse à un port... surtout à un «grand port» que notre génération ne verra probablement jamais, alors qu'un port plus modeste, suffisant aux besoins de notre petit bourg aurait pu

être aménagé à peu de frais et immédiatement!... L'avenir dira qui a raison...»

Ces sages paroles trouvent comme toujours un écho très favorable dans notre chère population, chacun discute des travaux, de leur exécution et surtout du prix de revient, alors que tout est à l'état d'avant-projet. Une mise au point est nécessaire et un petit article paraît dans la *Chronique de Lavaux*. Dès ce jour et pour longtemps, la Société de Développement de Cully et environs, sur laquelle nous comptions fermement, pensant qu'elle nous soutiendrait financièrement, nous fera grise mine et nous laissera «dans le bain».

Au 31 décembre 1954, la situation financière de la SPBMC est des plus claires. 32 membres actifs ont payé leur cotisation de Fr. 5.–, total Fr. 160.–, des dons généreux pour un montant de Fr. 90.–, augmentent nos ressources, en caisse Fr. 250.–! Inutile de dire que les séances du Comité se passent chez les uns et les autres. Réunis dans les lieux publics on fait «écot de Morges» pour payer les consommations.

Dans l'ensemble, nos affaires prennent bonne mine et les projets ont des contours plus précis.



1955 «Tu es poussière et retourneras à la poussière!»

La décharge a commencé, ca roule! ça roule! Rien ne peut être entrepris en Moratel car les camions les uns après les autres déchargent des tonnes de matériaux. Des éboulements et des alissements de terrain retardent les travaux de la déviation de la RC 780. On ne peut envisager la fin des transports avant le printemps 1956. Le terrain gagné sur le lac nivelé et taluté avec une couverture sommaire d'enrochements sera remis à la Commune de Cully ultérieurement. A cette occasion, une convention précisera la collaboration de la SPBMC. Nous cherchons des appuis financiers auprès du Sport-Toto. Cela n'est pas exclu vu le but social de nos projets, il faut garder le contact avec M. Monnier. En août, plus de port de Moratel, c'est la Fête des Vignerons, et Bacchus n'aime pas l'eau! En fin d'année, nous apprenons par M. Dutoit, ingénieur du Service des Eaux de l'Etat de Vaud que l'opposition à la décharge formulée par divers propriétaires riverains a été écartée. Les terrains gagnés sur le lac reviendront à la collectivité. Il nous recommande de collaborer avec la Commune de Cully et de faire en Moratel des choses toutes simples, un poste sanitaire, des cabines de déshabillage, des douches.

Des épis de protection perpendiculaires aux rives devront être construits sans tarder, car l'enrochement de protection du marchepied est assez sommaire et

il faut favoriser des engravements au pied des talus. Bien entendu tout cela ne peut être mis à la charge de l'Etat de Vaud. Quant à nous, nous sommes sans le sou! Vu la situation, les poussières bientôt remplacées par la boue ayant importuné les riverains, la ronde infernale des camions faisant trembler la Ville de Cully, nous n'osons pas encaisser des cotisations et nous n'en réclamons pas! Par contre, à l'occasion de la «Fête du Boyau libéré», marquant le détournement de la RC 780, par le Nord de Cully et la suppression de la grande circulation dans le cœur de notre Cité, M. François Cuénoud. organisateur a collecté Fr. 55.-, qu'il nous remet le 23 juillet 1955. La caisse est vide et M. Deluz, géomètre réclame le paiement de ses honoraires... En raclant le fond des tiroirs, nous pouvons lui verser un modeste acompte.

Tout le début de l'année est fort calme. Des études et des projets ont été mis au point, rien de visible n'est réalisé. Le Comité renonce donc à convoquer en Assemblée générale les 32 membres fidèles de Moratel.

Il se réunit le 27 septembre 1956. A cette occasion, diverses décisions sont prises qui vont engager l'avenir de notre Société.

Diverses commissions sont formées.

Commission du Port:

présidée par M. Eugène Fonjallaz, ingénieur et Syndic de Riex.

Commission des aménagements des rives et des constructions:

présidée par M. Jean Duboux, Syndic de Cully. Commission financière et administrative: présidée par M. Albert Duboux.

Le Bureau:

Charles Rochat, Président, M. Jean Duboux, Vice-président, M. Marcel Mercanton, Secrétaire, M. Albert Duboux, Trésorier.

M. Samuel Porta, Syndic de Grandvaux, entre au Comité en remplacement de M. Duflon, malade. Depuis le début de l'année 1956, deux Municipaux de Cully, maîtres d'Etat tous deux, veulent entreprendre des «choses» et réaliser sans tarder un port en Moratel. La Société de Développement, elle aussi, pense pouvoir construire un port sans notre concours.

La Municipalité de Cully pour sa part pense que notre Société n'est pas viable, et qu'il faut la dissoudre. Il y a trop d'universitaires au Comité!

Le 15 octobre 1956, nous exposons notre point de vue lors d'une entrevue présidée par M. le Syndic de Cully et à laquelle assistent les délégués de la Société de Développement et les Municipaux. Il n'est pas difficile de démontrer que le Comité de la SPBMC a fait sans bruit un très grand travail. On ne peut réaliser nos projets en travaillant «à la pose» et à la «va comme je te pousse», d'où l'utilité semble-t-il de quelques universitaires au Comité. Tout s'arrange pour le mieux.

Le mandat de 1953 nous est confirmé et la SPBMC est seule habilitée à construire, à aménager les rives et à exploiter un port en Moratel.

Deux nouveaux membres entrent au Comité, M. le Municipal Geneux et M. George Blondel, Président de la Société de Développement. Il est temps d'orienter la population et de l'intéresser à nos projets. Un nombre élevé de sociétaires nous procurera quelques liquidités. On va organiser une séance d'information publique. On fera appel à des conférenciers, une grande exposition de plans et maquettes sera organisée. La radio est invitée, les journalistes aussi bien entendu!

Entre-temps, des contacts sont pris avec M. Racourcier, architecte, chef des travaux à l'EPUL,

classe Tschumy. M. Virieux, architecte de l'Etat de Vaud nous a donné de judicieux conseils et se déclare tout à fait d'accord avec nos projets. Nous écrivons à l'Office du Tourisme Vaudois, pour être reconnu au titre de «Société d'utilité publique». Cette demande sera refusée! Nous demandons à l'Etat de Vaud la possibilité

Nous demandons à l'Etat de Vaud la possibilité d'aménager un garage à bateaux sous le pont routier de la nouvelle RC 780 au Clos, cela aussi nous est refusé!

A la fin de cette année 1956, nous avons une Société de 45 membres, mais Fr. 750.– de dettes! Tout va bien!







En haut: à gauche / la plage de Moratel à droite / avant le nivellement En bas / le «Camping» avant la recharge

Dès le début de l'année, intense activité. Il s'agit de préparer la séance publique d'information fixée au 10 janvier 1957.

En la Salle du Tribunal mise à notre disposition par In Commune de Cully, devant une assistance nombreuse, nous entendons en introduction un résumé de l'activité de la SPBMC de 1953 à ce jour. Puis M. Dutoit, ingénieur, chef du service des eaux de l'Etat de Vaud, parle des bases juridiques de Moratel et des emprises publiques sur le lac. M. Virieux, architecte de l'Etat de Vaud exprime sa complète adhésion à nos projets et rappelle à l'Assemblée que notre capital le plus beau, c'est notre paysage et notre pays. M. Alblas, président de l'Office du Tourisme Vaudois, félicite la Société et les promoteurs. Il attire l'attention sur la rentabilité nociale du tourisme. M. le docteur Messerli, vieux loup de mer, ne cache pas sa joie et son enthousiasme à la fois comme hygiéniste, sportif et surtout en sa qualité de pirate d'Ouchy. M. Eugène Fonjallaz, Ingénieur et Syndic de Riex, M. Samuel Porta Syndic de Grandvaux disent le plein accord de leurs concitoyens et forment des vœux pour la prompte réalisation du magnifique projet de la SPBMC. La séance a débuté à 20 h, et se termine à 21 h 15, c'est dire que les orateurs ont été brefs et convaincants. C'est alors une joyeuse troupe qui se rend à la Salle Davel admirer l'exposition organisée par nos jeunes collaborateurs. On y voit toute une série de plans et de dessins du Bureau d'ingénieurs Bonnard,

des relevés des rives et des fonds sous-lacustres, œuvres des géomètres et dessinateurs du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, MM. Vautier, Dufaux, Liaudat et un très beau plan panoramique au crayon de couleur magnifiquement enlevé par M. Lador. Jean-Pierre Béguelin et Jacques Bron ont construit en musique pendant des nuits blanches une formidable maquette au 1/100 de 5 m de long, à laquelle rien ne manque, tout est au point! Que Fats Waller et Benny Goodmann soient remerciés! Bien entendu, tous nos amis travaillent bénévolement et dans l'enthousiasme, nous payons de modestes factures pour les fournitures utilisées.

Pour agrémenter cette exposition, le Club des modélistes de Lausanne présente de très beaux modèles réduits de bateaux.

Comme nous l'avions pensé, ces conférences et cette exposition eurent un très grand retentissement. Nos amis journalistes firent des articles fort élogieux et très intéressants. M. Carrara, rédacteur de la Chronique de Lavaux consacra même une page entière du numéro du 10 février 1957. La Nouvelle Revue de Lausanne en fit autant. La maquette fut ensuite exposée dans nos villages et le nombre des sociétaires augmenta d'une façon réjouissante. Une Culliéranne enthousiaste nous fit un don de Fr. 2000.—. Le 24 mars 1957, nous publions dans la Chronique de Lavaux la liste de nos 169 membres! Comme prévu un arrangement intervient entre l'Etat, la Commune de Cully et la SPBMC. Le 14 janvier

1957, l'acte de concession de grève 143 G. 23 Moratel est signé entre les parties, soit l'Etat de Vaud et la Commune de Cully. Afférant à cet acte, une convention est signée le 3 juillet 1957 par la Municipalité de Cully au nom de la Commune et par le Président et le secrétaire de la SPBMC. Cette fois-ci, tout est clair et nous savons où nous allons!

La Commune de Cully, subsidiée par la Société de Développement de Cully et environs a nivelé, gazonné le marchepied devant les vignes de Moratel qui sont à cette époque encore vierges de toute construction.

Il fait beau temps et comme tout est gratuit, la foule se précipite en Moratel. Le 30 juin 1957, nous comptons plus de 300 baigneurs et 30 voitures qui sont parquées sur le gazon. Au milieu de tout cela, les tentes des campeurs. Comme il n'y a pas encore de W.C., tout le monde se promène dans les vignes! Il faut remédier à cette pollution...



ACTE DE CONCESSION DE GREVE No 143.G.23

MORATEL

Entre - d'une part, - l'ingénieur en chef de service cantonal des eaux, agissant au nom de l'Etat de Vaud, sous réserve de ratification par le Conseil d'Etat,

et - d'autre part - La COMMUNE DE CULLY, représentée par sa municipalité,

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. - L'Etat de Vaud accorde à la Commune de Cully la concession de deux parcelles dépendant du domaine public, lac Léman, au lieu dit "En Moratel", soit les parcelles Nos ad hoc l et 2 (teintes jaunes) du plan ci-annexé, d'une surface d'environ 7625 m2.

ARTICLE DEUXIEME. - La présente concession est accordée sous réserve des droits des tiers et notamment de la convention conclue le 13 juillet 1955 entre l'Etat de Vaud et le Dr Noël SPUHLER pour la location de la parcelle No ad hoc 2.

ARTICLE TROISIEME.-L'ensemble des terrains concédés continue à faire partie du domaine public et est affecté à la création de terrain de sport, emplacement de bains, promenade publique, place de camping, parc à voitures et port public de plaisance.

Les parcelles concédées doivent demeurer constamment libre de toute construction, clôture, dépôt ou installation quelquonque pouvant gêner la circulation du public.

Toutefois, l'Etat de Vaud peut autoriser la construction des installations nécessaires à l'usage des places concédées telles que latrines, cabines de bains, vestiaires, etc, moyennant approbation préalable des plans par le Département des Travaux publics. Ces constructions devront en outre être placées à 5 m. au moins en retrait de la crête du talus de la rive.

ARTICLE QUATRIBME. - L'Etat de Vaud met gratuitement à la disposition de la concessionnaire sa parcelle No ad hoc 3 du plan ci annexe aussi longtemps qu'elle l'affectera aux usages publics mentionnés à l'article 3.

En compensation, et aussi longtemps que la parcelle no ad hoc 4, propriété de la commune, est affectée à l'usage de place de dépôt de matériaux, l'Etat de Vaud est exonéré du paisment de toute taxe pour l'usage d'une fraction de cette parcelle comme place de déparquement de ses matériaux.

ARTICLE CINQ .- Si la Commune de Cully change l'affectation actuells de la parcelle No ad hoc 4, elle ne pourra l'utiliser qu'aux usages définis à l'article 3.

ARTICLE SIXIEME. Un plan d'abornement des parcelles concédées est établi aux frais de l'Etat. Il comportera le redressement des limites des propriétés d'amont selon tracé approximatif figuré en rouge au plan annexé.

Sur la base de ce plan, la concessionnaire étudiera un plan d'aménagament et d'utilisation des parcelles concédées, sinsi que de la parcelle mise à sa disposition à teneur de l'article 4. Ce plan sera soumis à l'approbation du Département des tavaux oublics.

Il prévoira notamment que toute la parcelle sise à l'est de la canalisation prolongeant le ruisseau qui fait limite entre les propriétés Voruz et Bovard sera interdite à la circulation des véhicules.

ARTICLE SEPTIEME.-L'aménagement d'un port de plaisance envisagé au droit de la parcelle No 1, fera l'objet d'une concession spéciale à teneur de la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau.

ARTICLE HUITIME. La concessionnaire assume à ses seuls frais l'entretien des parcelles concédées et des ouvrages accessoires, enrochements, canalisations, etc., ainsi que de la parcelle mise à sa disposition en vertu de l'article 4,

Elle demeure seule esponsable, à l'entière décharge de l'Etat de Vaud, de tout dommage dont ils pourraient être l'objet ou la cause.

Elle se substitue à l'Etat de Vaud dans toute action qui pourrait être ouverte contre lui au sujet de l'octroi et de l'utilisation de la présente concession.

ARTICLE NEUVIEME. Les ouvrages de défense et autre qu'il deviendrait nécessaire de construire ne pourront être établis qu'avec l'accord préalable du Département des travaux publics.

ARTICLE DIXINE.-La totalité des surfaces concédées étant destinée à l'usage du public, la présente concession est accordée gratuitement.

ARTICLE ONZIENE. Toute difficulté ou contestation concernant le domaine public au sujet de la présente concession est jugée par le Département des Travaux publics, sauf recours au Conseil d'Etat.

Ainsi fait et signé à Lausanne et Cully, le 14 janvier 1957.

Convention

Entre :

D'une part :

La COMMUNE DE CULLY, au nom de laquelle signe sa Municipalité, et,

D'autre part :

La SOCIETE POUR 1'AMENAGEMENT D'UN PORT ET DES BAINS EN MORATEL, CULLY (appelée ci-dessous SPRMC), au nom de laquelle signent son Président et son Secrétaire.

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Par acte de concession de grève no 143.G.23 du 14 janvier 1957, le Service cantonal des eaux a mis à disposition de la Commune de Cully divers terrains sis au bord du lac, au lieu dit "En Moratel" rière Cully. Cet acte de concession a été ratifié par le Conseil d'Etat du canton de Vaud en date du 18 janvier

La SPEMC déclare notamment avoir parfaite connaissance des obligations imposées à la Commune de Cully en ce qui concerne l'utilisation des terrains.

Ceci exposé, parties convienment de ce qui suit :

Le texte du dit acte de concession no 143.G.23 et le plan annexé font parties intégrantes de la présente convention.

La Commune de Cully met à disposition de la SPEMC les terrains nos 1, 2 et 3 dont il est question dans l'acte de concession de grève no 143.6.23 selon plan annexé aux présentes. L'attention de la SPRMC est attirée sur le fait que la parcelle no 2 (Dr Spühler) ne sera utilisable que des 1962 (voir art. 2 de l'acte de concession de grève).

En contrepartie, la SPEMC se substitue à la Commune de Cully, à l'entière décharge et libération de celle-ci, pour toutes les obligations imposées à la Commune par l'Etat de Vaud.

La mise à disposition des terrains par la Commune à la SPEMC est faite à titre gratuit.

La durée de la mise à disposition des terrains est indéterminée, comme l'est du reste l'acte de concession de grève no 143.G.23.

Les aménagements du terrain (bains, port, place de camping, installations sanitaires, etc.) seront soumis à l'approbation de la Municipalité de la Commune de Cully, avant d'être présentés à la sanction du Département.

En cas de litige entre les deux parties, celles-ci déclarent

s'en référer à l'arbitrage de l'Etat de Vaud.

La présente convention sera soumise à ratification du Département des Traveux Publics.

Ainsi établi à Cully, en trois exemplaires, le trois juillet mil neuf cent cinquante-sept.

> SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PORT BT DES BAINS EN MORATEL. CULLY

Le Président : to social Le Secrétaire :

Mucanhon

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Secrétaire

AVENANT

Il est spécifié que cette convention est établie pour une durée de dix ans, soit jusqu'au 3 juillet 1967, avec reconduction tacite si elle n'est pas dénoncée par l' une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance.

De Market

SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT D'UN PORT ET DES BAINS EN MORATEL, CULLY

Le Président:

Le Secrétairex

Morando.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

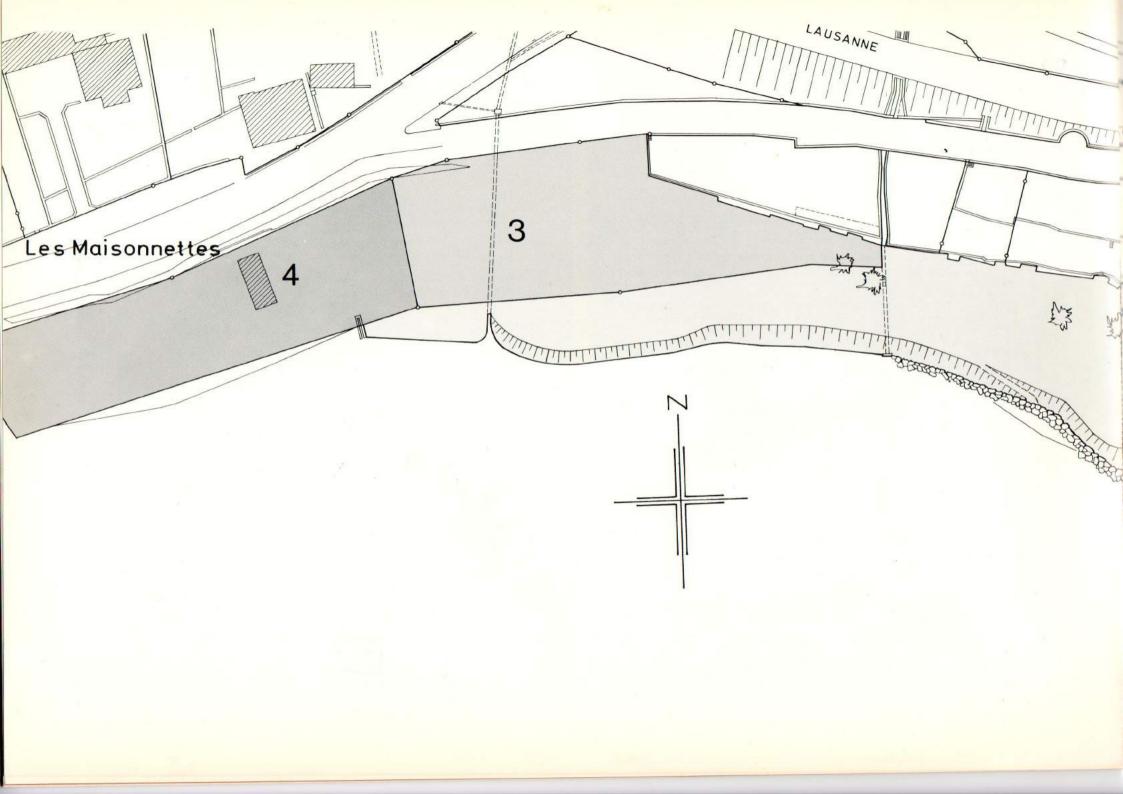
Le Syndic:

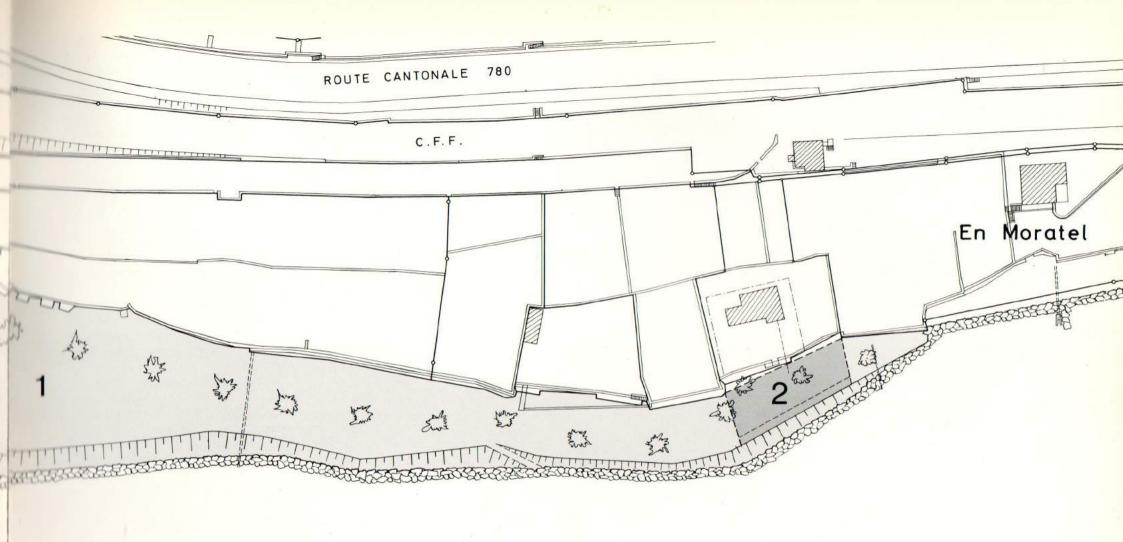
4. Le Secrétaire:

PROUVE PAR LE DEPARTEMENT DES TRAYAUX PUBLICA 23 AUII 1957 ausanne, le

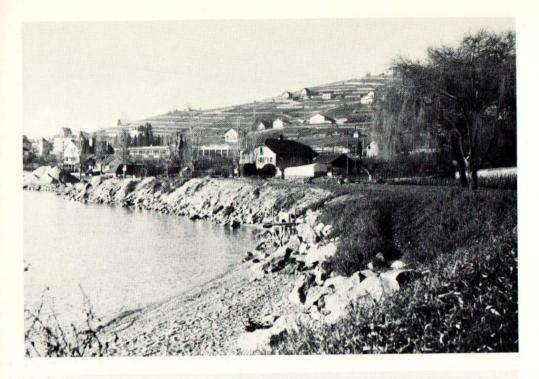
LE CHEF DU DEPARTEMENT

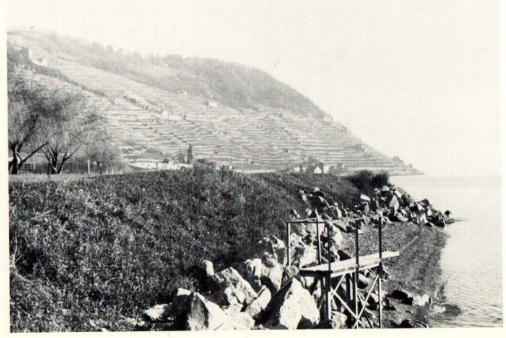
. / .





LAC LEMAN





En haut / la baie de Cully En bas / le plongeoir de Riex pris dans les enrochements

Le Comité décide de construire au plus vite trois épis de 10 mètres, facilitant la protection et l'engravement du pied des talus. Les travaux sont adjugés à M. Grossi et exécutés dans le cours de l'été 1957. Pour les payer, la Banque Cantonale Vaudoise nous accorde une augmentation de crédit de Fr. 12 500.-. faisant ainsi confiance à notre trésorier M. Albert Duboux et à la Société.

Sans désemparer, le Comité étudie le projet d'un pavillon des bains. MM. Wuarin, Borsa et Bournoud. architectes nous présentent des avant-projets qu'une commission de construction, présidée par M. Jean Duboux, Syndic, et conseillée par M. Charles Ammann, ingénieur met au point. La construction est confiée à M. Bournoud, architecte. Pendant l'automne 1957, le projet est plusieurs fois remanié, car nous n'avons pas les moyens financiers suffisants pour construire.

Nous nous adressons aux Communes, demandant Fr. 2.-, par habitant à Cully et Fr. 1.- par habitant aux Communes d'Epesses, Riex, Grandvaux et Villette. Cully a déjà fait des frais pour la remise en ordre du marchepied, mais nous promet une aide financière. Epesses, Riex, Grandvaux et Villette s'engagent à nous soutenir financièrement. Le Fonds d'urbanisme promet en fin d'exercice Fr. 16 000.- et le Sport-Toto Fr. 15 000.-.

La zone réservée au camping ne peut être utilisée en plein, car l'Etat de Vaud y décharge provisoirement des matériaux provenant de la correction de la route de la Corniche. La décharge prévue à Chexbres est comble. Des moellons, des blocs doivent être logés quelque part. Nous sommes autorisés à les déposer et les utiliser pour construire un épi renforcé qui sera l'amorce de la dique ouest du Port. Après quelques contestations sur la bienfacture de l'ouvrage, tout s'arrange avec l'Etat. Les Travaux publics nous apprennent que la correction et l'élargissement de la Corniche et de la route des Abbayes aux Trevtorrens prévus pour 1958 procureront d'abondants matériaux et il paraît judicieux de les utiliser pour amorcer le Port.

Des études précises des fonds ont montré que sous une couche de gravier il y a de la marne bleue. Sous l'effet de la pression, cette marne se liquéfie et les blocs s'enfoncent et disparaissent. Il faut trouver une couche de liaison qui répartira la pression.

L'expérience faite avec l'amorce de la digue ouest du Port en 1957, en utilisant du tout-venant déchargé dans une corbeille de piquets a donné un excellent résultat. Aussi, est-ce avec enthousiasme que nous donnons suite à la proposition de M. Prahins, ingénieur, chef du Service des routes de l'Etat de Vaud, d'utiliser les matériaux provenant des corrections des routes Riex-Cully et Dézaley-les Abbayes.

Le Bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel soumet à nos ingénieurs le projet d'exécution du Port. La possibilité de faire des digues avec du tout-venant qui ne coûte rien est démontrée. L'Etat de Vaud et les Communes pourront utiliser cette décharge gratuitement pour leurs propres besoins. Le projet prévoit l'implantation de 216 pilotis de bois de 25 cm, munis de pointes métalliques et de frettes: 1200 m³ nous sont fournis gratuitement par les Communes; 2 membres du Comité mettent gratuitement leurs camions à disposition pour les transports. Nous faisons une démarche au Département militaire fédéral pour bénéficier d'un détachement de Sapeurs qui pourrait, pendant son cours de répétition faire ces travaux de pilotage à titre d'exercice. Notre demande est transmise par la Municipalité de Cully avec copie à M. le Conseiller d'Etat Guisan. M. le Conseiller fédéral, Paul Chaudet, chef du Département militaire, veut bien autoriser le Cdt du I. CA, à détacher une section motorisée de la Compagnie sapeur montagne IV/10, commandant cap. Dubuis, chef de section Lt Robert. Des contacts sont pris avec M. le Major Schaerer, chef du service du génie de la Brigade montagne 10 ad interim.

Pour la couverture de la décharge, nous avons trouvé à la carrière Thiolleyre-Dévin des enrochements qui nous sont livrés gratuitement. Seul le transport sera à la charge de la SPBMC, et ces cailloux attendront jusqu'au printemps 1959 sur le terrain de la carrière. Pour éviter que les bois ne soient attaqués par le bostrich, les Communes feront les coupes nécessaires à la mi-août seulement. Tout sera prêt lorsque nos sapeurs entreront en service. Pendant leur cours de répétition du 1^{er} au 13 septembre 1958, ils ont été choyés par la population et les autorités.

Pourtant, tout n'était pas à la joie, car le 8 août 1958, la grêle s'était abattue détruisant une récolte prometteuse.

Tout cela ne devait pas retarder la construction du Pavillon des bains, décidée en l'an 1957. Le premier coup de pioche est donné le 24 mars 1958, le bâtiment est hors d'eau le 23 avril 1958, bouquet et verrée traditionnels. Bien entendu il restait à équiper le bâtiment.



District: LAVAUX

Commune: CULLY

Nº 127

ACTE DE CONCESSION

POUR USAGE D'EAU

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

autorise la COMMUNE DE CULLY

à faire usage des eaux et grèves du lac Léman, au lieu dit "En Moratel", soit à les utiliser pour la création d'un port public de plaisance,

par des installations établies conformément aux plans et profils annexés au présent acte, ce aux conditions suivantes:

A. Conditions générales.

Article premier .- La concession est accordée :

- a) sous les clauses et conditions fixées par la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public, modifiée par les lois des 27 novembre 1951 et 8 septembre 1954, par le règlement d'application de celle-ci du 17 juillet 1953, par la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied le long des lacs et sur les plans riverains, par le règlement d'application de celle-ci du 11 juin 1956, et sous réserve des dispositions légeles sur la matière, notamment des lois sur la pêche, la police des eaux, la navigation et les douanes;
- b) sous réserve des droits des tiers.

Art. 2.- La présente concession a une durée de cinquante ans, soit du jour de son octroi au 31 décembre 2008.

Art. 3.- Le concessionnaire paie à l'Etat de Vaud, dès la mise en service de la totalité du port, une redevance annuelle de cent onze francs (F. 111.-)

Jusqu'à la dite mise en service, il est dû une redevance annuelle calculée au prorata de la surface utilisée comme port.

Art. 4.- La redevance annuelle prévue à l'article 3 peut être modifiée en tout temps par le Conseil d'Etat.

 $\underline{\text{Art. 5.-}}$ Le concessionnaire verse une taxe fixe de concession de F. $\underline{\text{25.-}}$ payable lors de l'octroi de la concession.

Art. 6.- Le programme des travaux de construction du port doit être approuvé par le Département des travaux publics.

Les travaux doivent être complètement achevés pour le 31 décembre 1963.

Art. 7.- Le concessionnaire confie la direction générale des travaux à un ingénieur responsable de la bonne exécution de ceux-ci.

Art. 8.- Le concessionnaire est tenu de démolir tous les ouvrages construits en vertu de la concession et de remettre les lieux dans leur état primitif :

- à l'expiration de la concession, s'il n'en a pas sollicité et obtenu le renouvellement dans le délai légal;
- b) en cas de renonciation volontaire ou en cas de déchéance de la concession.

B. CONDITIONS SPECIALES

Art. 9 .- La concession confère au concessionnaire le droit :

- a) de construire deux jetées perpendiculaires au rivage (jetées ouest et est) et une digue au large conformément au plan Pier re Deluz du 13 janvier 1958;
- de considérer la zone délimitée au dit plan par un trait vermillon comme port public de plaisance;
- d'aménager les installations nautiques nécessaires à l'usage du port telles que pontons, passerelles, escaliers d'accès, etc. le niveau de ces installations ne devant pas dépasser l' altitude de 373,60 m. (R.P.N.).

Toutefois des constructions dépassant cette cote pourront être élevées sur la zone concédée si elles présentent un caractère d'utilité publique (Loi sur le marchepied, art. 16), moyennant approbation préalable des projets par le Conseil d'Etat.

d) de réglementer l'usage du port et de percevoir les taxes d'amarrage, moyennant approbation préalable des règlément et tarif par le Conseil d'Etat.

Art. 10.- La surface concédée par le présent acte continue à faire partie intégrante du domaine public.

Art. 11.- L'Etat n'assume aucune responsabilité quant à l'exploitation du port et de ses dépendances, ni quant aux dommages dont ceux-ci pourraient être l'objet ou la cause.

La police et l'entretien du port et de ses dépendances demeurent à la seule charge du concessionnaire. Celui-ci se substitue en conséquence à l'Etat de Vaud dans toute action qui pourrait être ouverte contre lui du fait de la création ou de l'utilisation du port.

Art. 12.- L'esplanade publique concédée à la commune de Cully par acte de concession de grève No 143.G.23 du 18 janvier 1957 tient lieu du passage public exigible à teneur de l'article 16 de la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied.

Art. 13.- Les travaux de construction du port doivent être exécutés conformément au mémoire Bonnard et Gardel, ingénieurs-conseils, du 28 novembre 1957 ci-annexé. Il ne peut être apporté aucun changement au mode d'exécution sans l'accord préalable du Département des travaux publics.

Art. 14.- Lorsqu'il jugera que les travaux de construction du port sont suffisamment avancés et qu'ils satisfont aux conditions imposées par la concession, le Département des travaux publics pourra autoriser le concessionnaire à faire exploiter le port et ses dépendances par une société ayant la personnalité juridique, ou, si celleci présente les garanties financières suffisantes, transférer la concession au nom de cette dernière.

Art. 15.- Toute difficulté ou contestation concernant l'usage du domaine public au sujet de la présente concession sera jugée par le Département des travaux publics, sauf recours au Conseil d'Etat.

Art. 16.- Il est remis au concessionnaire un exemplaire de la loi du 5 septembre 1944 sur l'utilisation des lacs et cours d'eau et de son règlement d'application, de la loi du 10 mai 1926 sur le marchepied et de son règlement d'application.

Annexes : 1) mémoire descriptif;

2) plan et coupes;

lère étape, jetée est, plan;
 lère étape, jetée est, coupes;

5) 2e étape, digue au large, plan et coupes;

6) plan cadastral d'ensemble.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 mai 1958.

Le président : (signé) Oulevey

(L.S.)

Le chancelier : (signé) Henry

Copie conforme

LE CHEF DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS





Légendes de la page suivante En haut: à gauche / début de la décharge à droite / une section de Sapeurs de notre Armée aide à l'implantation de 216 pilotis pendant leurs cours de répétition En bas: à gauche / le Camping, malgré la rusticité de ses installations a beaucoup de succès à droite / à la mi-juillet le Pavillon des bains est prêt A la mi-juillet tout est terminé. Alors commence l'exploitation d'un petit Tea-Room, d'un vestiaire et de cabines de déshabillage; gérant M. Bugnon, boulanger à Cully.

Une partie du Camping a été nivelée à la main par M. Gilliéron, retraité des CFF. Le Camp est partiellement ouvert et malgré la rusticité de nos installations sommaires, il a beaucoup de succès. M^{me} Grand en assure la gérance.

Jean-Pierre Béguelin, aidé par la Jeunesse de Cully construit un radeau avec de vieux poteaux des PTT que nous avons achetés à bas prix. Les négociants de la place fournissent le carbolinéum, la peinture, une échelle de fer, des bidons d'huile vides en guise de flotteurs. Tout cela gratuitement, bien entendu! Puisque c'est pour Moratel... Notre Syndic accroche ce gros radeau à sa jeep et hop, à la flotte!

Les travaux en cours et ceux qui sont prévus pour le

Les travaux en cours et ceux qui sont prévus pour le Port exigent de nouvelles mises de fonds. Après une entrevue sur place, M. Gissling, au nom de la BCV, augmente notre crédit de Fr. 12 500.— à Fr. 51 000.—, crédit en blanc...

C'est pour Moratel!

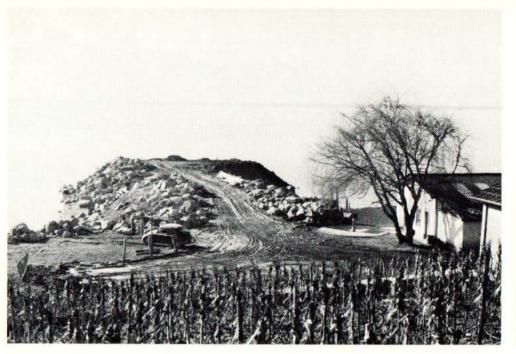
Les Communes ont décidé pour quelque temps de participer à nos charges financières. Cully versera Fr. 1200.—, Epesses Fr. 350.—, Riex Fr. 300.—, Grandvaux Fr. 500.—, Villette Fr. 100.—, annuellement. La Jeunesse de Cully donne une soirée en notre faveur et joue remarquablement bien *Bobosse* de Roussin, gros succès et des petits sous pour notre caissier.

L'acte de concession pour usage d'eau Nº 127 est signé par la Commune de Cully et l'Etat de Vaud le 9 mai 1958, c'est en quelque sorte le permis de construire le Port.

En août, Carlo Hemmerling compose la Marche de Moratel et la remet à notre Société. Le titre est prometteur. C'est la Barcarolle ou la Barque à Carol ou le Bar-Carol ou la Barque à Rolle. Ce qui touche particulièrement notre Président et enchante tous ses collègues.

Deux nouveaux membres entrent au Comité, MM. Raymond Fonjallaz, Syndic d'Epesses et Arthur Grin, Syndic de Riex.

... «C'était le beau temps des copains...»









A non vieil smi le docteur Ch. Rochet jouverneur du port de Portel





1959 Opéré de la vésicule biliaire, un admirateur de Moratel, Professeur à la Faculté de Médecine, nous offre sa «pierre»!

Le 1 er septembre 1958, les sapeurs venaient apporter leur concours et le Commissariat central des Guerres de l'Armée Suisse avait jugé opportun d'accompagner cet heureux événement d'une facture plus que salée! Par bonheur, nous avions demandé des offres à une entreprise privée. La comparaison des deux prix permit à la Municipalité de Cully de protester en notre nom et pendant l'année 1959, un échange de correspondance et une entrevue avec M. le Major Schaerer permit de ramener le tout à des proportions acceptables.

L'année 1959 est consacrée à la mise en ordre du Camp. On installe des bassins de fontaine, une clôture. On plante des arbres offerts par la Commune de Cully.

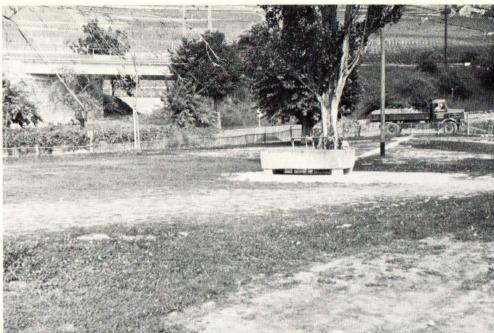
Notre grand souci est de savoir si oui ou non l'Etat de Vaud qui nous a fait préparer à grands frais le pilotage de la décharge de Moratel va utiliser la place mise à sa disposition. La Tour-de-Peilz aurait de grands projets. Rivaz a l'idée de faire un port à Glérolles avec les matériaux du Dézaley. Lausanne prépare l'Exposition 1964 et prévoit de volumineuses décharges à Vidy. Quelques piquets sont déjà partis à la dérive, arrachés par les vagues et finissent comme bois de feu chez des riverains fiscalement pauvres. Nous intervenons auprès de la Commune, la décharge sera publique. Les Communes d'Epesses, Grandvaux, Cully en profitent gratuitement. Les entrepreneurs de la région, du district de Lavaux, puis de Chamblandes, Chailly, la Rosiaz, la Blécherette, viennent décharger à Moratel, contre le paiement d'une taxe de 50 cts le mètre cube. La Commune est seule autorisée par l'Etat de Vaud à exploiter cette décharge. Elle paie le piqueur M. Gilliéron, puis M. Lin qui surveillent tout et contrôlent les volumes déchargés. Le bénéfice de l'opération est ristourné à la SPBMC qui paie le transport des enrochements de couverture. Contrairement à ce que nous espérions en 1958, les

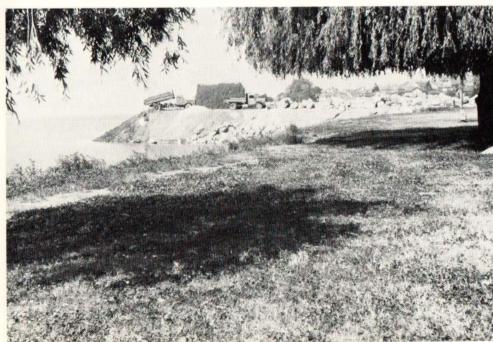
Contrairement à ce que nous espérions en 1958, les roches de la carrière Thiolleyre-Devin doivent être évacuées sans délai. Elles sont entreposées en Moratel. Pour nous c'est une affaire excellente car 472 m³ rendus Moratel nous coûtent Fr. 2381.—, seulement.

Nous prenons contact avec la carrière de Publoz. M. Margot nous fait un prix intéressant. Comme pour la Thiolleyre nous ne payons que le transport et débarrassons la carrière de blocs encombrants. Les épis de la plage, simple décharge de petits blocs dans une corbeille de piquets ne résistent pas à la vaudaire et il faut songer à les bétonner. L'année est calme pour nous, mais la circulation des camions est intense, ils salissent les routes, ce qui donne des nuages de poussière quand il fait sec, et de la boue glissante quand il pleut. Il faut continuellement balayer, nettoyer les accès. Avec patience, les riverains supportent sans trop se plaindre car au bout... il y a Moratel et son Port.

En haut: à gauche / plantation des arbres offerts par la Commune de Cully à droite / installation des bassins de fontaine, cadeau de la Commune de Grandvaux En bas: à gauche / la circulation des camions est intense à droite / les deux digues

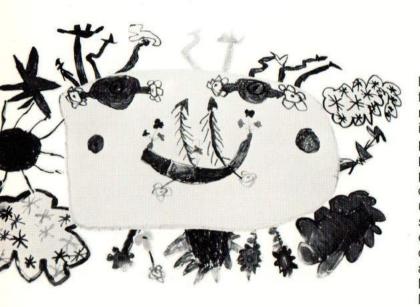








1960 «Ces gens sont fous, ils font un port avec de la terre...»



La décharge continue et le bras Est du Port prend forme et s'allonge. Une visite à la Pichette Vevey montre comment se comporte le tout-venant immergé. L'équilibre de la terre dans l'eau est assez particulier et il faut attendre que les matériaux aient pris une assise. En outre, les vagues jusqu'à une profondeur de deux à trois mètres, la «recaffe» comme on dit, rongent le pied des talus et forment un talon, une «berme» disent les gens du lac. C'est sur cette berme stabilisée qu'il faudra mettre les enrochements de couverture. La réserve de rocs de la carrière Thiolleyre-Devin touche à sa fin. Un arrangement semblable est pris avec MM. Bastian et Margot, carrière de Publoz et Auto-Transports Lavaux. Le mètre cube déposé en Moratel nous revient à Fr. 7.50 ce qui est encore une aubaine. Nous votons les crédits nécessaires et bientôt des montagnes de cailloux s'amoncellent sur nos rives. L'exploitation d'un Camp clôturé, sans flaques d'eau, engazonné et s'étendant jusqu'au Pavillon des bains (actuelle Cambuse) d'une surface de 4000 m² environ est une excellente affaire pour la SPBMC. Mme Grand dirige tout cela avec autorité et polyglottisme. Le Tea-Room est très fréquenté. Le Comité peut enfin mieux souffler grâce à ces nouvelles rentrées d'argent et la décharge continue. Bien entendu ceux qui connaissent «leur affaire», qui ont l'expérience des gens et des choses, ceux qui ne sont pas des universitaires mais des gens de bon

sens, disent que ce Comité est fou, qu'il ne restera rien de ces travaux coûteux. Jusqu'à plus ample informé, ça tient! La décharge payante permet d'acheter des enrochements. Il faut bien sûr régler la décharge, nettoyer les camions, racler la boue sur les routes ou les balayer. La SPBMC participe à l'achat d'une balayeuse communale et accorde pour cela un subside de Fr. 1600.—, à la Commune de Cully.

Au cours des discussions du Comité, des projets nombreux sont étudiés, modifiés, retenus ou abandonnés et nous nous ingénions à trouver des solutions à la fois satisfaisantes du point de vue technique et aussi peu coûteuses que possible. Nous ne perdons pas de vue que le but de la Société c'est, comme disait M. le Conseiller d'Etat Maret, «ouvrir une porte sur le lac».

1961

Depuis le début de nos travaux, il est bien entendu que tous nos efforts tendent à prolonger le marchepied de Moratel jusque sous la halte d'Epesses à l'embouchure du Rio de l'Enfer. A cela des obstacles majeurs! M. le Professeur Paschoud, propriétaire de la Campagne Moratel, grand navigateur et chirurgien, a eu des démêlés avec l'Etat de Vaud. En 1943, il a gagné un procès retentissant et tout passage sur sa propriété est interdit au public. Bien plus, la surveillance du lac (douane suisse) doit passer derrière son bâtiment sur un ancien chemin public reliant la maison du garde-barrière (ancienne) au terrain situé sous la halte sur lequel M. le Dr Barraud de Pully avait construit en son temps un petit chalet. Cette interdiction est valable jusqu'au 31 décembre 1962. M. le Dr Spühler a acheté du terrain à son confrère M. le Dr Paschoud. Il a bâti une maisonnette qu'il a revendue à M. Michel Hosslé. Celui-ci bénéficie par voie de conséquence des avantages inhérents à la propriété Paschoud. Apprenant que M. Paschoud veut

d'entrer en discussion avec lui. Le prix est «spéculatif» donc très élevé. Il ne veut pas vendre, dit-il, mais bien au contraire venir habiter à Moratel. Or, en 1959, il a mis à l'enquête la transformation de son port. Les Communes de Cully et d'Epesses interviennent auprès de l'Etat de Vaud pour que cette construction soit évitée. M. Paschoud est dans son bon droit et il exécute les travaux prévus. Par contre, il rétrocèdera avant le 31 décembre 1962 un passage de deux mètres en bordure du lac à l'usage du public. En 1960, déjà le Comité a pris des contacts avec les Municipalités de Cully et d'Epesses et les CFF, pour essaver de trouver une solution au dégagement de Moratel vers la halte. Nous avons une entrevue avec M. Fontolliet, ingénieur en chef de la division des travaux du 1er arrondissement des CFF. Les CFF autorisent une décharge au pied des grands talus sous la halte d'Epesses; ils autorisent le passage sur les talus derrière le terrain de Mme veuve Hélène Barraud-Meissner, vigne triangulaire située plus à l'est sous la halte, mais s'opposent à tout passage à niveau au droit de la halte CFF. Il faut donc à nos frais créer un passage sous voie ce qui est impensable vu nos finances. Sur la rive gauche du Rio de l'Enfer, ruisseau qui passe devant le Vieux-Moulin bien connu, un

passage public et une traversée à niveau des voies

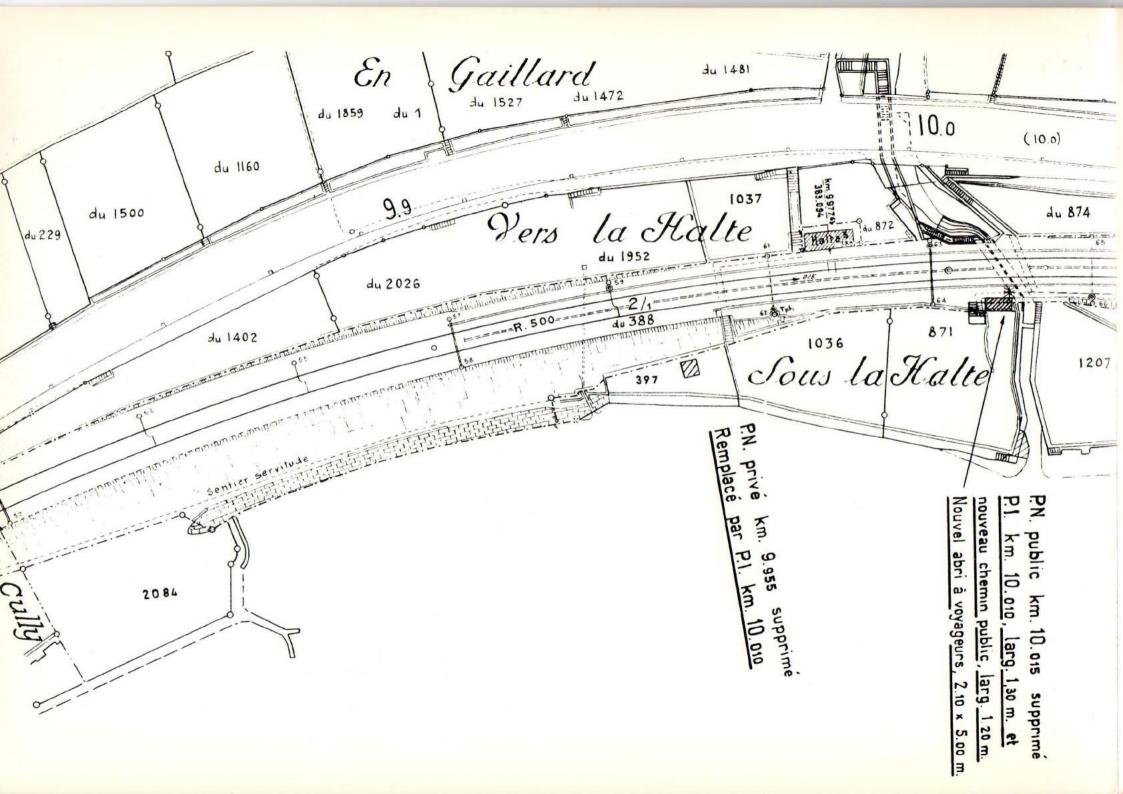
CFF sont cadastrés, donc accessibles au public.

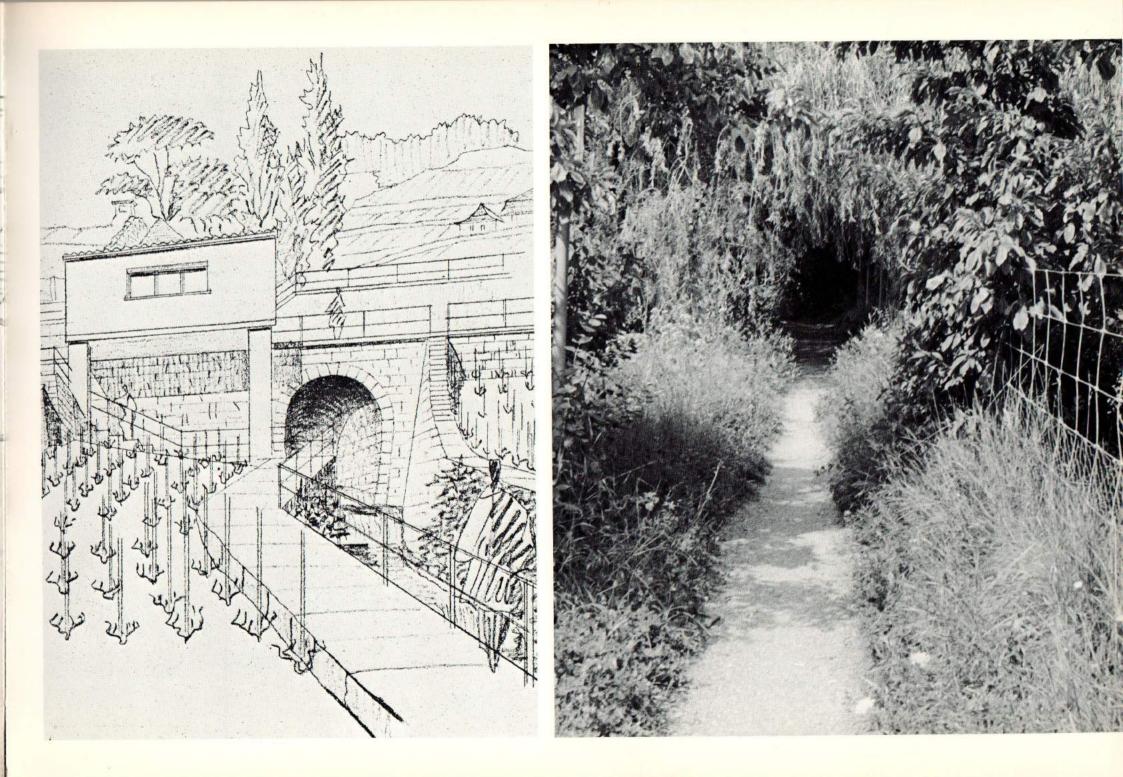
vendre sa propriété, notre Président est chargé

Les CFF ne peuvent s'opposer au franchissement des voies. Si juridiquement cela peut s'admettre, il va bien sans dire que c'est une folie. MM. Pierre Chapuisat et Eugène Fonjallaz, ingénieurs du Comité, trouvent une solution. Il s'agit d'abaisser le radier sous le tunnel et de le partager en deux par une cloison à mi-hauteur, une pour l'eau du torrent et une pour le passage des piétons.

Depuis des années la Société des Dames de la couture d'Epesses a constitué un fond en vue de construire un abri côté lac au droit de la halte. Les services de l'Etat de Vaud sont d'accord de prêter leur appui. Nous nous réunissons tous. La Municipalité d'Epesses prend l'affaire en main. Le 27 octobre 1961, les travaux adjugés à l'entreprise Buche sont menés rondement avec l'appui de tous, CFF compris. Ainsi une dévestiture sans danger des quais de la halte est trouvée.

Me Raymond Fonjallaz, Syndic d'Epesses, nous apprend que M^{lle} Françoise Duboux. fille de feu M. le Professeur Marcel Duboux, offre ses terrains en nature de vignes rière Moratel à Fr. 90.– le m². Ces terrains seraient admirables pour le futur développement de Moratel. Hélas, le prix est prohibitif! Ultérieurement, M. Wurlod architecte qui s'occupe de la mise en valeur de ces terrains nous apprend qu'il a obtenu en principe les autorisations nécessaires pour construire un motel-hôtel-restaurant sur ces terrains.





Puis c'est le silence.

Le 6 août 1961, en séance de Comité M. Jean Duboux, Syndic, au nom de la Municipalité de Cully présente une maquette et nous parle d'un projet «d'utilité publique» envisagé par ce même architecte. soit 16 appartements résidentiels rière Moratel! C'est le premier nuage dans un ciel pur et la «politique» montre le bout de son nez. Immédiatement le Comité émet de vives critiques. Ce projet est en dérogation complète avec la police des constructions et tout ce que l'on avait dit de cette région qui devait rester une zone de villas. Bien plus, nous devrions faire des démarches auprès de l'Etat de Vaud, notre propriétaire, pour que ces promoteurs puissent utiliser la route de la Cambuse et ainsi construire des garages à auto dans les soubassements de leurs futurs immeubles, c'est un devoir social! La discussion prend assez vite un tour nouveau et désagréable qui surprend nos amis du Comité.

Néanmoins la décharge continue sans désemparer toute l'année. Les riverains de Cully et des Maisonnettes s'en plaignent amèrement et ils ont raison, mais comment faire autrement? Au printemps 1961, avant la remontée des eaux, nous avons adjugé à l'entreprise R. May, la réfection des escaliers de la plage et le bétonnage des digues éventrées. Le parement externe de la digue Est du Port a été recouvert d'enrochements. Nous avons récupéré du vieux ballast des CFF ce qui a permis de recharger les chemins d'accès à la décharge sans grands frais. Songeant à l'avenir, nous avons étudié un projet de pavillon sanitaire pour la partie Ouest du Camping (actuel Cabanon).

En remplacement de M. Edmond Capt, décédé, M. Jean Duboux, Syndic, est nommé Vice-président de la Société par acclamation.

Pour donner suite à une proposition de M. Jean Duboux, le Comité a fait creuser un bassin dans les limons à l'intérieur du futur Port, les matériaux ont été transportés sur la rive Est du marchepied. Quelques petits bateaux viennent pendant la saison voir de quoi il s'agit.

Premières voiles dans un Port! tout provisoire et vite ensablé.

En haut: à gauche / le Camping s'agrandit d'année en année à droite / bétonnage des digues En bas: à gauche / la «vie intense» dans le Camping à droite / le «Port» par basses eaux







Au printemps, on peut librement circuler sur le «chemin vert» tendant de la plage à la halte d'Epesses. Par les beaux jours on vient d'Epesses à Cully en longeant le lac.

Considérant le développement réjouissant de notre affaire et sachant que plusieurs voisins forment des projets qui pourraient nuire à notre petit établissement saisonnier, le Pavillon des bains, nous faisons les démarches nécessaires auprès de l'Etat de Vaud. Le 13 juillet 1962, le Département de Justice et Police nous accorde la patente de café-restaurant. La clause du besoin joue en notre faveur, il est peu probable que la concurrence puisse être à l'avenir dangereuse pour nous. Nous aurons enfin notre pinte à vin!

De menus ouvrages perfectionnent nos installations. Avec les restes de la «débridée», vieille écurie que la Commune vient de démolir, proche de l'Hôtel de Ville, nous faisons construire un abri sur la fontaine du Camping. Faut-il ou ne faut-il pas construire un bloc sanitaire sur le Camp, on en discute ferme.

La décharge continue de plus belle.

Dans la nuit du 18 au 19 avril 1962, une formidable vaudaire démolit les quais de Cully. En Moratel, à part des dégâts aux épis bétonnés et un trou dans la décharge, peu de destruction. Il faut réparer sans tarder pendant que les eaux sont encore basses.

Le radeau rustique retapé par Jean-Pierre Béguelin, flotte à nouveau. M. Jean Duboux-Ducret fonde le Cercle de la Voile de Cully-Moratel. Depuis longtemps, nous avions désiré pouvoir disposer de la place sous le pont routier du Champaflon au Clos pour en faire un garage à bateaux. Cette autorisation nous est enfin accordée le 6 décembre 1962. Un nouveau projet de construction, 22 appartements en Moratel dans la zone des villas, présenté par M. Wurlod architecte et défendu avec enthousiasme par M. Basset, Municipal, n'est pas accepté par les autorités cantonales.

La Campagne de Moratel, propriété du D^r Paschoud, est à vendre. Nous tirons toutes les sonnettes, hélas l'enthousiasme ne remplace pas le nerf de la guerre...

Année calme malgré un début fracassant. Nous nous approchons de sa fin avec tranquillité d'esprit. Notre affaire tourne rond.

Coup de tonnerre... Le 5 décembre 1962, M. le chimiste cantonal D^r Matthey écrit au Service cantonal des Eaux une lettre accusant la décharge de Moratel de colmater les filtres de la Station de pompage de Lutry, donnant un goût de vase aux eaux potables de la capitale. Il semble y avoir un courant «politique» dans ces transports à distance! Car de Cully à Lutry, il y a pas mal de terre qui descend au lac les jours d'orages. Les uns

demandent une expertise, d'autres plus pratiques proposent de crever «en douce» un tonneau de vin ayant une piqûre acétique carabinée et d'attendre pour savoir si nos Messieurs de Lausanne dégusteront ce faux goût.

L'année finit mal à cause de cette intervention, les esprits sont agités comme le lac un soir de vaudaire.



Au début de l'année Lutry pompe toujours de l'eau vaseuse. A ce propos les discussions vont bon train et chacun reste sur ses positions. La Ville de Lausanne n'y va pas de main morte. Comme pour une ville assiégée, elle coupe tout simplement l'eau, qu'elle fournit à la Commune de Cully. Il faut céder et ne plus exploiter la décharge de Moratel. M. Jean Noverraz ingénieur, chef du Service des Eaux, qui a remplacé M. Dutoit, intervient et décide:

- 1. Que la décharge doit être définitivement arrêtée en Moratel le 19 janvier 1963. Seuls les blocs de rocher et démolition des murs provenant du chantier de la route cantonale du Dézaley pourront encore être déversés en Moratel.
- 2. Le solde de la digue à créer le sera par les matériaux à enlever pour abaisser le niveau supérieur de la digue et pour creuser le bassin du Port.
- 3. Les travaux d'aménagement seront commencés le plus vite possible, spécialement la mise en place des enrochements protecteurs à l'extrémité de la grande digue.

En d'autres termes nous avons l'obligation de finir le Port au plus vite, du moins la digue Sud. L'étude des fonds lacustres, modifiés par les abondantes décharges, est demandée. Sur ces bases le Bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel met au point les plans d'exécution des ouvrages de protection. Les travaux qui doivent être faits sans délai à la digue Sud entraîneront des modifications qu'il faut prévoir et qui ont des conséquences financières et pratiques pour nous. Le Camp une fois le Port creusé sera diminué de 1500 m², ce sera donc une grosse perte pour notre exploitation.

Le terrain du Camp ne touchera plus au Pavillon des bains d'où la nécessité d'un nouveau bloc sanitaire à l'ouest du Port. La transformation du Pavillon des bains en Café-Restaurant est décidée. MM. Jean et Albert Duboux, Président de la Commission, confient ces travaux à MM. Grand et Gold, architectes. Les plans sont mis à l'enquête et ne suscitent aucune opposition, mais la saison est déjà trop avancée et seuls de menus travaux sont exécutés jusqu'au 30 juin 1963, date à laquelle tout est arrêté. Mis en demeure d'exécuter sans retard les travaux demandés par l'ingénieur du Service des Eaux de l'Etat de Vaud, nous sommes dans un cruel embarras.

En effet, nos moyens financiers ne permettent en aucun cas de passer à l'exécution de ce qui nous est demandé.

Par contre, il faut préciser que la SPBMC aménageant les rives et construisant un Port en Moratel, le fait sur le domaine privé et public. La Société n'a jamais demandé un droit de superficie, car elle prétend travailler d'une façon désintéressée et cela en collaboration avec l'Etat qui nous a toujours conseillés et accordé les services de ses différents organes techniques.

C'est la raison pour laquelle, nous nous adressons aux Conseillers d'Etat que nous allons voir: M. Graber, le 17 février 1963, M. Ravussin lui-même vient à Cully sur le terrain le 23 juin 1963, et le 27 août 1963, nous avons une entrevue avec M. Guisan. Nos Conseillers d'Etat sont non seulement aimables et compréhensifs, mais enthousiastes.

Nous partons de l'idée que tout ce qui se fait ou se fera en Moratel appartient à la collectivité et à l'Etat; nous sommes en quelque sorte des locataires. Nous adressant au Conseil d'Etat, au propriétaire, nous demandons une aide financière. En principe, MM. les Conseillers d'Etat sont d'accord d'apporter toute leur aide possible sous une forme ou sous une autre et celle qui apparaît la plus judicieuse serait une garantie de l'Etat de Vaud qui nous permettrait d'emprunter aux Banques les sommes nécessaires à

un taux d'intérêt semblable à celui qui est accordé aux Communes. En outre et en principe, vu nos charges financières, l'Etat participerait d'une façon appropriée pour cinq ans au service des intérêts débiteurs. Ces projets sont discutés et ce qui est certain, c'est que l'Etat de Vaud ayant utilisé les décharges et les terrains de Moratel, ayant de ce fait agrandi le domaine public est de notre côté et nous soutient.

Au cours de l'année, nous avons excavé le terrain sous le pont routier du Clos pour le garage à bateaux. M. Borgeaud ingénieur dirige les travaux. Une fois le trou fait, l'argent nous manque pour fermer le garage! Le 16 novembre 1963, nous achetons à la famille Piguet, deux petites vignes situées au sud de celui-ci. Cela donnera un dégagement extrêmement utile et des possibilités d'agrandissement.

Au début de l'année, M. Jean Duboux, Syndic de Cully, a présenté au Comité une nouvelle maquette d'immeubles résidentiels sur les terrains Duboux rière Moratel, projet présenté par la Société Immobilière Sur Lac ABCD, 60 appartements. deux maisons-mur. Nous sommes surpris par la passion que notre Syndic met à défendre ce projet qui nous semble tout à fait «saugrenu» et contraire aux intérêts de Moratel et de la collectivité. Convoqués en séance de Municipalité, MM. Mercanton et Rochat sont chapitrés par M. Vouga qui estime qu'il n'y a plus lieu de tenir compte de la police des constructions, que cette zone de villas n'a plus de raison d'être, que Cully est un faubourg de Lausanne et qu'il faut en tirer les conséquences. Nous restons néanmoins sur nos positions apportant d'excellents arguments puisque la Municipalité de Cully, son enthousiasme refroidi, refusera le permis de construire.

A la fin de l'année 1963, la maquette du Port, œuvre de notre collaborateur Jean-Pierre Béguelin, est exposée dans la vitrine d'un ami de Moratel. Elle fait l'admiration de tous.

Dans le courant de l'année 1963, M. Jean Duboux, Syndic, et la Municipalité de Cully présentent un grand projet de centre administratif et récréatif à Cully. Ce projet est admis par le Conseil Communal





En haut / fin de la décharge En bas / le «Port»...

de notre Ville, malgré de fortes oppositions. Le Dr Rochat, Président de Moratel, et libre citoyen comme chacun, estime de son devoir d'intervenir contre un projet qui modifie de fond en comble le caractère de notre petite bourgade. Il prend l'initiative d'un référendum contre la décision du Conseil communal confirmé par le vote des citoyens et citoyennes.

M. le Syndic Jean Duboux, notre Vice-président, avant annoncé que la Municipalité de Cully démissionnerait en bloc si le projet n'était pas accepté par l'Assemblée de Commune donne non seulement sa démission de la Municipalité mais démissionne de Moratel. Il est immédiatement suivi par son ami Albert Duboux notre secrétaire qui n'est pas Municipal, mais qui pense que si le Syndic s'en va, le bateau coulera! M. George Blondel, délégué de la Société de Développement claque aussi la porte. Il est aussitôt remplacé par M. Georges Duboux de Riex. M. Albert Duboux est remplacé par M. Eric Külling. Quant à la vice-présidence qu'occupait M. Jean Duboux, elle est confiée à M. Marcel Mercanton. M. Albert Duboux est remercié comme il convient. nous lui faisons cadeau d'une paire de jumelles pour lui faire savoir que nous lui sommes reconnaissants pour tout ce qu'il a fait pour la Société et peut-être aussi parce que l'on peut toujours utiliser les deux bouts de la lunette pour voir les choses!!!

Nos architectes MM. Grand et Gold, auteurs du projet du Centre administratif et récréatif, qui avaient été mandatés par M. Duboux pour exécuter la transformation du Pavillon des bains en Café-Restaurant rompent unilatéralement leur contrat et refusent de diriger les travaux à la reprise de l'automne et cela par représailles contre le citoyen Rochat, Ils sont remplacés par M. Tardin, architecte. Pendant l'été, la canalisation des eaux potables de la ville de Lausanne s'est rompue à Crau Coulet sur Epesses et pendant deux heures, 1440 m³ d'eau par minute ont raviné les vignes du haut en bas de la côte jusqu'à la transversale de la Corniche. Toute cette eau s'est engouffrée dans le Rio de l'Enfer et le lac est vaseux probablement jusqu'à Lutry.

1964 «A malin, malin et demi»!

A peine remis de ses émotions «politiques», le Comité de Moratel réconforté par la présence de deux jeunes et nouveaux collaborateurs enthousiastes MM. Külling et Oberli, doit faire face à de nouvelles difficultés. Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud est extrêmement favorable à Moratel et il n'a pas caché son désir de nous venir en aide financièrement. Le jeudi 9 janvier 1964, M. Vouga, chef du Service des Bâtiments, nous apprend que pour cette aide promise se matérialise en espèces sonnantes et trébuchantes, une décision du Grand Conseil vaudois est indispensable. Or, celui-ci doit se réunir en séance de printemps les 24 et 25 février 1964. Il est bien trop tard pour intervenir, il faut donc remettre toutes nos démarches à l'automne 1964. C'est la catastrophe! Car, au Service des Eaux, M. Jean Noverraz se fait pressant et techniquement la décharge digue Sud non protégée va se fondre progressivement dans les eaux bleues du Léman. Nous le disons à M. Vouga sans ambages. Il promet alors que si dans un délai très court nous rédigeons un exposé des motifs justifiant une intervention de l'Etat de Vaud et une demande d'aide financière. il proposera au Bureau du Grand Conseil d'inscrire notre demande à l'ordre du jour de la prochaine session. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le 11 janvier 1964, à minuit notre papier est mis à la poste.

Dès lors, les choses vont aller vite. La Commission du Grand Conseil présidée par M. Tardy, de Saint-Prex, composée de MM. Heidiger, André Agassiz, Alexis Barbey, Hermann Rossier et M. Vogelsang, Syndic de Montreux, visite sur place Moratel, le 7 février 1964, par un temps superbe mais une bise glaciale. Ils suivent la côte, de Cully à la halte d'Epesses et sont enthousiastes. Réunis au chaud dans la Salle des maîtres du Collège de Bellevue à Cully, ils discutent devant la maguette du Port. MM. Borgeaud, Ammann et Chapuisat, ingénieurs du Comité donnent tous les renseignements désirés. Ces messieurs décident alors à l'unanimité de donner suite à notre demande. Ils soulignent qu'il serait judicieux de demander une aide similaire, soit une garantie bancaire et une participation aux intérêts débiteurs, aux Communes d'Epesses, Riex, Grandvaux, Villette et surtout Cully. Le Grand Conseil siège les 24 et 25 février 1964. A l'unanimité, il vote une aide financière à Moratel sous forme d'une garantie bancaire de Fr. 600000.-, et une participation de Fr. 15000.-, annuellement pour cing ans. Ce résultat, nous n'osions l'espérer! Nous le devons à M. Vouga. au Président, de la Commission M. Tardy et en grande partie aussi à Mme la Députée Carrard et MM. les Députés de Lavaux Jean-François Massy et Heidiger qui ont mis tout le poids de leur



En haut / début des travaux de construction du Port et empierrement du quai Nord En bas / enrochement en dépôt sur digue Sud



personnalité dans les discussions préalables. L'affaire est dans le sac! Ouf...!

Grosse surprise à Cully et pas mal de grincements de dents. Notre nouveau Syndic, M. Henri Voruz, qui était opposé au Centre récréatif et administratif est par surcroît allergique à Moratel. Il semble que la Municipalité le devienne à son tour. Aussi longtemps que durera cette syndicature, ce sera le règne de «l'Esprit Malin, mais à malin, malin et demi!»

Tout est prêt pour construire le Port, nous avons les moyens financiers, les plans d'exécution sont approuvés, mais il faut attendre que la concession pour usage d'eau Nº 127 soit transférée au nom de la SPBMC. La Municipalité, du moins son Syndic, fait la sourde oreille. Cette simple formalité prendra plus de deux mois... et le reste à l'avenant. Pendant que l'entreprise Losinger met en forme la digue Sud, place des enrochements de couverture et tout cela en pleine saison des bains, il faut étudier la suite. Nous constatons que nous avons assez d'argent pour draguer le Port, rectifier les rives Est et Nord jusqu'au débouché du Châtalet et placer un «goléron» pour la circulation des eaux du Port. MM. Wasserfallen et Ramel représentant l'Etat de Vaud prennent part à nos discussions au sein du Comité. Le 16 mai 1964, le Pavillon des bains est transformé en Café-Restaurant et change de nom. Ce sera dès lors la fameuse Cambuse. Elle est gérée par M. et Mme Brenner. Mme Grand s'occupe toujours du Camp.

M. Amman, ingénieur, s'occupe du litige entre notre Société et les architectes Grand et Gold. M. Borgeaud et ses collègues étudient la clôture du garage à bateaux au Clos. M. Gaillard, ingénieur Siporex, met à notre disposition de grandes planches. Il faut trouver un système pour fixer ces éléments Siporex au béton du pont sans l'endommager. Avec son astuce coutumière, M. Borgeaud qui remplace M. Eugène Fonjallaz malade, trouve une solution. MM. Oberli et Külling prennent contact avec des fournisseurs d'essence car plus de 50 bateaux à moteur s'inscrivent déjà pour prendre place dans notre futur Port.

Une visite à Morges sous la conduite de M. Kraege nous renseigne sur les travaux que nous devrions exécuter au Camp pour le rendre résidentiel et compétitif. Nous décidons de construire une maisonnette pour loger le gérant et futur surveillant du Port, comprenant en outre toutes les commodités qu'on est en droit d'attendre d'un Camp résidentiel. Pour cela, nous devons obtenir de la Municipalité de Cully une prolongation de l'avenant afférant à l'acte de concession de grève 143. g. 23. Nous écrivons dans ce sens et cette simple formalité prendra des proportions considérables, toutes nos démarches donnant l'occasion de faire traîner les choses en longueur.

Le Pavillon des bains devient la fameuse «Cambuse»



L'entreprise Losinger poursuit sans désemparer les travaux projetés. En 1965, la grande digue Sud et la digue Est sont terminées, les quais d'accostage construits. La plus grande partie du Port a été excavée et le quai Nord taluté avec une protection d'enrochements. On peut déjà amarrer des bateaux à l'ouest, à l'est et au nord du Port.

Comme il y a une différence de plus de deux mètres entre le niveau des quais d'accostage et celui des terrains environnants, nous décidons avec l'accord de M. D. Bonnard de construire des cabines en lieu et place des talus en pente douce ou de murs de soutènement. Nous confions ce travail à l'entreprise Notari de Cully qui construit toute la lignée des cabines Est, Nord-est et la terrasse devant la Cambuse.

Ces cabines sont aussitôt louées, la BCV sollicitée augmente notre crédit bancaire de Fr. 35000.- à 150000.-.

La Commission du Grand Conseil présidée par M. Tardy avait souhaité en 1964 une aide financière des Communes et notamment de Cully. Nous nous adressons donc aux Autorités. Le 17 février 1965, le Conseil Communal de Cully autorise la Municipalité à:

- accorder des garanties bancaires pour un emprunt de Fr. 200000.-;
- augmenter le subside annuel le portant de Fr. 1400. – à Fr. 5000. –, cela pour 5 ans jusqu'en 1970:
- souscrire 50 parts sociales à Fr. 50.–. Nous remercions comme il convient nos Autorités et invitons les autres Communes à suivre ce bon exemple. Cela ne tarde pas. Riex garantit Fr. 12000.–, et son subside annuel sera de Fr. 300.–. Epesses garantit 15000.–, subside annuel Fr. 750.–. Grandvaux garantit Fr. 20000.–, participation annuelle Fr. 500.–. Aran, moins intéressée à Moratel, nous garde toute sa confiance et nous accorde un subside annuel de Fr. 100.–.

En novembre, munis de ces nouvelles garanties, nous allons d'un pas léger à la BCV. Notre crédit est alors augmenté de Fr. 150000. – à Fr. 350000. –. Nous pouvons confier à l'entreprise Chapuisat la

construction des quais et des cabines au nord du Port.

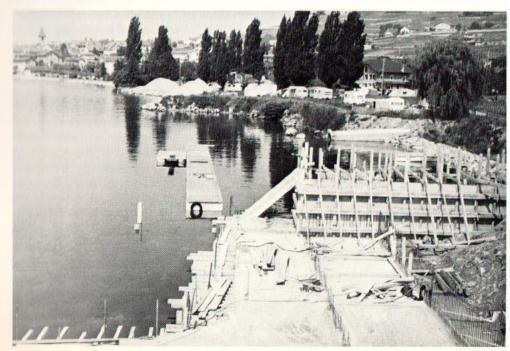
Notre nouveau gérant M. Bovy et sa famille qui ont remplacé M. et M^{me} Brenner, habitent Lausanne. Ils désirent être logés sur place. Nous prions donc notre architecte de faire un projet d'habitation combiné avec des installations sanitaires sur le Camp Ouest. Il faut construire au plus vite! En attendant, à la demande de M. Bovy, nous achetons une belle caravane et toute la famille passera l'été au bord du lac.

Notre projet de maison d'habitation inquiète nos voisins et par conséquent notre gouvernement!

En haut:
à gauche / préparation du quai
Sud
à droite / construction des
cabines et des quais
En bas:
à gauche / travaux autour
de la Cambuse
à droite / mise en œuvre de la
terrasse de la Cambuse









Il semblerait que nous formions le projet de construire un petit «hôtel» d'un genre particulier; en d'autres termes la SPBMC poursuivrait des buts contraires à la morale! Le 9 juillet 1965, nous sommes convoqués au fumoir du Grand Conseil pour donner des précisions sur nos projets douteux. Tout finit par de savoureuses blaques et des rires sonores, car disait l'un d'entre nous: «Si la SPBMC avait de tels projets et qu'elle organisat des «Ballets roses». la séance d'information aurait eu lieu en Moratel.» Le Pavillon, étudié par M. Tardin architecte, est mis en soumission. Il faut rapidement déchanter car nos moyens financiers sont trop courts. Nous prions donc notre architecte de faire une réduction de son projet. Ce sera l'occasion de discussions sans fin pendant tout l'automne 1965 et le printemps 1966. avant d'arriver à une entente entre la Municipalité de Cully et l'architecte. Il est avant tout question d'esthétique et comme disait Paul Budry, tous les mauvais goûts sont dans la nature. On finit par s'entendre. Les Fr. 200000, -, garantis

par la Commune de Cully, sont utilisés entièrement pour des travaux de mise en ordre des places du Camp et la construction de ce Pavillon dit le Cabanon. Non sans peine, nous avons obtenu une prolongation de la convention afférante à l'acte de concession des grèves 143 g. 23, et nous ne serons

plus inquiétés sur ce point à l'avenir.

En plus de tout cela, nous installons la citerne à essence, des feux clignotants indiquant l'entrée du Port et agrandissons la cuisine de la Cambuse. Nos sociétaires souscrivent de nombreuses parts sociales et nous donnent la possibilité d'acheter un beau radeau métallique et un ponton flottant que nous placons dans le Port.

M. Paul Oberli entré dans la grande famille du Comité de la SPBMC est suivi par M. Olivier Chapuisat fils de Pierre qui va nous aider à mettre de l'ordre dans la partie du Port qui est déjà exploitable. Il ne comptera ni son temps ni sa peine pour donner satisfaction aux navigateurs toujours plus nombreux et plus impatients.

Par décision des Autorités, la Cambuse sera exploitée du 15 avril au 15 octobre et fermera le soir à 22 heures.

1966 Allons nous mourir en vain dans les tranchées!

Dès l'automne 1965, nous apprenons que le niveau des eaux du Léman sera abaissé pendant quatre mois en 1966 pour permettre des travaux lacustres à Evian et à Genève. Travailler hors d'eau est plus aisé et plus économique. Nous nous proposons donc d'achever une fois pour toutes la partie Ouest du Port. pour autant que nous en ayons les moyens. L'entreprise Chapuisat arrive au terme de ses travaux. Les cabines et le quai Nord sont pratiquement terminés. Elle dispose de la main-d'œuvre suffisante pour pouvoir sans désemparer exécuter les travaux projetés.

Depuis le début de l'année 1965, le prix des matériaux, de la main-d'œuvre, et par surcroît les intérêts débiteurs ont augmenté. Il n'y a aucune raison d'espérer une stabilisation ou un retour à des conditions antérieures. Le Bureau Bonnard et Gardel est chargé d'établir les plans d'exécution et de renseigner le Comité sur l'ensemble des travaux qui bénéficieraient de l'abaissement du niveau des eaux. Le 5 mars 1966, le Comité décide de donner suite au projet présenté par la Commission technique.

Le 12 mai 1966, l'Assemblée générale de la SPBMC ratifie cette manière de voir et vote à l'unanimité la décision suivante:

«Compte tenu de l'augmentation rapide du prix de la main-d'œuvre et des matériaux, de l'abaissement

exceptionnel des eaux du Léman, des nombreux travaux en cours entrepris par la Commune de Cully. du fait qu'il est grand temps de mettre de l'ordre à Moratel, et afin de permettre une exploitation rationnelle du Camp résidentiel et du Port. l'Assemblée générale autorise le Comité à poursuivre l'exécution des travaux à Moratel jusqu'à l'achèvement des projets de construction, cela dans les délais les plus courts. L'Assemblée générale de la SPBMC autorise le Comité à faire toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les crédits appropriés et cela aux meilleures conditions.»

M. Gissling, Directeur de la BCV comprend fort bien la situation. Il est en principe d'accord d'augmenter le crédit de construction garanti par notre Société et de l'augmenter de Fr. 350000.—, à Fr. 650000.—, aux conditions suivantes:

«La BCV accorde la somme désirée moyennant cession des montants de la location des cabines du Port, de la Cambuse, café du Port, des places d'amarrage, des places de garage (autos et bateaux), du Camping, de façon à garantir le service de la dette et de rapides amortissements des montants consentis à la SPBMC. L'amortissement est fixé à Fr. 20000.— par année.»

Bien entendu, il faut le consentement des garants des autres comptes soit des Communes de Cully, Epesses, Riex, Grandvaux. Seule celle de Cully fait des difficultés! Après de longues discussions et de nombreux papiers, tout le monde se met enfin d'accord. Nous pouvons disposer des moyens financiers nécessaires pour nos grands projets et cela avec l'accord de tous.

Il semble que techniquement et financièrement nous avons surmonté nos difficultés.

Hélas, il n'en est pas de même politiquement. La Commune de Cully construit un collecteur principal dit les Blonnayses qui passe derrière notre camp, sur lequel elle dépose les matériaux extraits de la fouille. La bretelle dite «de Moratel». canalisation des eaux usées des villas sous la halte d'Epesses jusqu'à Moratel est mise en chantier. Par ordre des autorités Municipales, les fouilles restent ouvertes pendant de nombreuses semaines pour des vérifications. Elles coupent l'accès à Moratel. Les transports d'enrochement deviennent impossibles et nous perdons de très belles occasions d'avoir des blocs gratuitement. Une vraie «querre des tranchées» est déclarée, rendant nos installations pratiquement inutilisables. L'autorisation nous est donnée par l'Etat de transférer notre Camp sur le marchepied à l'est de la Cambuse pour compenser les pertes d'exploitation dûes à un terrain complètement bousculé.

Nous avons aussi nos propres travaux qui gênent l'exploitation, mais la Commune de Cully ne manque pas une occasion de nous faire des difficultés et de nous couper l'herbe sous les pieds si l'on peut dire ou mieux de «creuser notre tombe»! Néanmoins, en cette année 1966, nous terminons l'agrandissement de la cuisine de la Cambuse et l'installation de la citerne et des pompes à essence, nous finissons les travaux au quai Nord, mettons de l'ordre dans le Port, réglons les amarrages, installons le ponton flottant. Nous draguons en partie l'avant-port et le bassin Nord. Les matériaux excédentaires sont déposés à l'ouest de façon à rétablir les rives et à refaire un passage public qui s'est éboulé. Cela nécessite l'allongement des aqueducs existants. Nous terminons l'aménagement du garage à bateaux du Clos dit le Gaillard d'avant.

Les travaux de dérivation hors du Port, du torrent du Châtalet, sont menés à chef. Le Camp est aménagé avec des chemins de roulement. Le Cabanon a enfin un toit qui ne déplaît point aux Autorités sans plaire à personne! Une grande partie des matériaux est aussi transportée sur le banc de sable à l'est du Port où s'est formé une grève. Cela permet d'éviter des frais énormes de transport, augmente la surface du marchepied. Les enrochements de couverture nécessaires doivent être en grande partie achetés puisque les fouilles maintenues ouvertes ont empêché l'accès des camions pendant l'été. M. Bovy, gérant de la Cambuse et du Camp vu les circonstances se plaint à juste titre d'une exploitation très défavorable et perturbée. Il émet par contre des prétentions financières exorbitantes et refuse un arrangement, L'affaire Grand et Gold qui traîne depuis 1963 n'aboutit à aucune solution.

Le 28 juillet 1966, le Comité a demandé à M. Chapuisat, ingénieur-conseil, un devis estimatif de tous les travaux qui restent à exécuter pour terminer notre Port. Vu le montant très élevé de ces travaux le Comité décide le 2 décembre 1966 de ne plus les poursuivre une fois le garage à bateaux dit *«aux mille colonnes»* (garage dans le Port) terminé. Il faut consacrer nos moyens financiers à la mise en ordre et à l'aménagement définitif du Camp résidentiel source évidente de revenus pour notre Société. Nous renvoyons à plus tard les travaux quasi improductifs mais néanmoins nécessaires à la plage et au marchepied Est.

Le Comité s'étonne de l'attitude incroyable de la Municipalité de Cully et particulièrement de son Syndic, M. Voruz. Il décide de nommer une Commission des «bons offices» qui est présidée par M. Chapuisat. Cette Commission cherchera à liquider nos conflits et à défendre nos intérêts auprès de la Municipalité. Si celle-ci ne donne pas suite à nos démarches ou si son attitude dilatoire habituelle ne permet pas d'arriver à un résultat pratique et rapide, la SPBMC interviendra auprès de l'Etat de Vaud qui selon la convention afférente à l'acte de concession de grève 143. g. 23 dit:

«En cas de litige entre les deux parties, celles-ci déclarent s'en remettre à l'arbitrage de l'Etat de Vaud.»

L'œil était dans la tombe et regardait... Voruz!



La Commission des bons offices déléguée par la Société du Port est entendue par la Municipalité de Cully le 30 janvier 1967. Elle est recue fraîchement et nos délégués ne sont pas invités à s'asseoir à la table municipale, mais participent aux discussions rangés sur des chaises, contre le mur... Notre position nous semble assez claire, nous avons collaboré avec la Commune de Cully pour le bien de tous. En outre, nous avons mis à disposition de la Commune une fouille de 140 m de long au nord des quais dans laquelle on a pu placer la «bretelle de Moratel» collecteur des eaux usées. En plus, une partie de la fouille creusée pour la dérivation du torrent du Châtalet a été réutilisée pour la mise en place du collecteur principal des Blonnayses, Notre fosse septique raccordée au réseau des égoûts. sans frais pour nous du reste, nous permet de faire cadeau à la Commune de l'effluent, canalisation de 20 cm de diamètre qui sera utilisée pour l'évacuation des eaux de surface.

Il est certain que les travaux municipaux ont gêné notre exploitation. Nous pensons donc qu'une entente interviendra et que la Commune tenant compte de tout cela nous indemnisera d'une façon ou d'une autre. Il n'en est pas question, aucune entente n'est possible. Bien au contraire, on exige des nouveaux plans, des estimations, des mémoires explicatifs. Grâce à la diligence de M. Pierre Chapuisat ces

documents sont remis à la Municipalité sans délai. Le 2 mars 1967, nouvelle séance et diverses propositions qui ne sont nullement acceptées par la Municipalité qui de nouveau demande des plans des devis estimatifs et des explications prétendant n'être jamais informée alors que deux Municipaux siègent avec voix délibérative au sein du Comité de la Société du Port. Néanmoins et par gain de paix, nous livrons à la Commune le 6 mars, de nouveaux plans, de nouveaux mémoires concernant tous les travaux projetés en Moratel. Ces documents nous sont renvoyés sans commentaire.

L'année précédente, soit le 22 décembre 1966, Mme Germaine Paul, Conseillère communale, avait demandé au Conseil communal une participation financière sous forme d'un subside à fonds perdu de Fr. 200000.—, cela devait permettre à notre Société de terminer au plus vite les travaux prévus et mettre un terme au conflit entre la Municipalité et nous. Cette motion avait été prise en considération par les Conseillers communaux.

La Municipalité de son côté fait une proposition «pleine de finesse». Elle propose de prendre en charge la réfection du chemin tendant à la Cambuse et d'y consacrer au maximum Fr. 46000.—. Ce chemin est en grande partie déjà réparé; mais elle ne tient pas compte de ce qui a été fait. Elle accorderait en outre une garantie bancaire à la

Société du Port permettant un emprunt de Fr. 100000.—. Nous précisons bien une garantie bancaire. Et cela aux conditions restrictives suivantes. Fr. 20000.—, devraient être consacrés sans délai à l'aménagement de la plage et du marchepied Est. Bien entendu cette zone est absolument libre, la rentabilité commerciale de cette opération est nulle. Ultérieurement en 1968, Fr. 80000.—, devraient être consacrés à la finition du pérré devant le garage à bateaux du Port. Il n'a lui non plus aucune rentabilité commerciale. Pour aider la Société qui aurait emprunté ces Fr. 100000.—, avec la garantie de la Commune, «celle-ci augmenterait sa participation au service des intérêts et des amortissements portant son versement annuel de Fr. 2000.— à Fr. 7000.—.»

Les cabines et le quai Nord sont prêts.



Cette proposition était, comme on le voit, pleine de malice; elle augmentait nos dettes de Fr. 100000.—, nous obligeait à investir cet argent dans des travaux non rentables, et le subside annuel de la Commune ne couvrait même pas le service des dettes et des amortissements de la somme empruntée.

Le 14 avril 1967, séance mémorable du Conseil Communal de Cully! La motion de M^{me} Paul n'est pas acceptée. Le préavis municipal ne l'est pas non plus. Par contre, un rapport minoritaire de la Commission des finances présenté par M. le Professeur Basset est accepté.

Cette proposition est nette, simple et claire, la Commune de Cully refuse toute aide à Moratel. Elle est acceptée au bulletin secret par trois voix de majorité.

Les journaux titrent: «Cully refuse toute aide à Moratel.»

C'est une façon comme une autre de fêter le 14 avril! La population est assez surprise de cette décision du Conseil Communal, mais le moral est au beau fixe malgré tout et bientôt de bonnes blagues courent le pays, chacun disant que Clarens a le Port du Basset mais qu'à Cully nous avons le Basset du Port!

Bien entendu, le Comité de la Société du Port réagit sans retard. Il est très reconnaissant à M. Basset qui a évité à notre Comité de tomber dans un piège habilement tendu par la Municipalité. Notre Président est autorisé par le Comité à faire un exposé complet de nos relations difficiles avec les Autorités de Cully. A l'Assemblée générale du 25 mai 1967, son rapport précis et se référant à des documents authentiques et vérifiables fait une très grande impression. Chacun sait maintenant à quel point certains membres de nos Autorités cherchent à nuire à notre ouvrage.

En récompense de son appui M^{me} Germaine Paul est appelée au Comité et cette décision est acclamée par l'Assemblée générale le 28 avril 1967. Elle non plus ne perd pas courage! Le 23 mai 1968, elle demande à son Conseil Communal, sans craindre un refus, un versement à fonds perdu de Fr. 150000.—. Revirement dans la mentalité de nos

représentants. Cette motion est prise en considération par une majorité évidente du Conseil Communal. Néanmoins, notre Municipalité a d'autres soucis. A chaque séance M^{me} Paul revient à la charge et chaque fois M. le Syndic évite d'entrer en discussion. Rien ne semble vouloir décider les Autorités. C'est la raison pour laquelle le 29 septembre 1967, M. Louis-Philippe Bovard dépose une nouvelle motion. Le 7 décembre 1967, contre le préavis de la Municipalité qui maintient son point de vue ne modifiant en rien son préavis d'avril 1967, la Commission des finances, moins la voix de son Président, M. le Professeur Basset, décide enfin de soutenir Moratel.

Le 9 décembre 1967, le Président et le Viceprésident de la Société du Port sont longuement interrogés par la Commission du Conseil Communal présidée par M. Louis-Philippe Bovard et rapportant sur cet objet.

Chaque Conseiller communal a reçu en septembre 1967, un petit papier rédigé par notre Comité qui réfute point par point les affirmations fantaisistes et inexactes de M. Basset. Il semble donc que le Conseil Communal envisage notre Société avec un œil neuf et c'est sans surprise que nous apprenons que la motion de M^{me} Germaine Paul est acceptée à l'assemblée du 13 décembre 1967, sous une forme «atténuée».

Pour compenser quelque peu nos pertes financières et nos ennuis, mettant du baume sur nos blessures, l'Etat de Vaud nous autorise à exploiter pendant trois ans un camp de tentes à l'est de Moratel soustrayant environ 3000 m² aux baigneurs et aux promeneurs.

La population nous soutient, nous demandons son aide financière, nous recevons de nombreux dons et de nombreuses parts sociales sont souscrites. Des démarches sont faites auprès du Sport-Toto. Elles s'annoncent extrêmement favorables. M. Pradervand, Conseiller d'Etat, charge M. Motta de faire une enquête à Cully. Malheureusement, seul M. Henri Voruz, Syndic, est consulté. Il explique son point de vue et les promesses de subside disparaissent à l'horizon.

Dans la Feuille d'Avis de Lausanne du 9 et 10 août

1967, M. Bertil Galland, journaliste, publie une relation sur Moratel et ses difficultés avec les Autorités. Cela fait beaucoup de bruit! De son côté M. le Conseiller d'Etat Ravussin écrit une lettre à la Municipalité de Cully dans laquelle il manifeste son étonnement. Les Municipalités d'Epesses, Riex et Grandvaux écrivent des lettres amicales au Conseil Communal de Cully et s'étonnent de plus en plus de ce qui se passe chez nous. L'opinion publique se distance toujours plus des Autorités et se rallie à Moratel.

Malgré toutes nos difficultés, nous avons pendant l'année 1967 mis de l'ordre sur la digue et sur la plage. Ne pouvant acheter de la bonne terre et engazonner, nous avons en lieu et place déposé du sable sur le camp des tentes et sur la plage. Ce fut un grand succès.

Le 31 décembre 1967, à 18 h 15, l'Italie, bateau de la CGN, perdu comme nous dans le brouillard et la neige s'échoue sur notre plage. Sur sa lancée il creuse un profond sillon dans le marchepied et sa proue fortement engagée dans les terres domine Moratel. Il met ainsi un point final à cette année mouvementée mais déterminante pour notre Société...

«Nacht und Nebel»



Dans la nuit du 6 au 7 janvier 1968, grosse «tabassée» de vent d'ouest. Les bateaux qui ont rompu leurs amarres s'embrassent dans les coins du Port!

Est-ce un signe avant-coureur? La Municipalité nous accorde enfin des facilités. Elle consent un abattement sur le prix de l'eau potable, prend à sa charge l'éclairage public des escaliers du Port et des feux clignotants. Elle refait la route derrière le Camp et le surfaçage du chemin tendant à la Cambuse. L'Italie remorqué par le Lausanne a pu être dégagé de sa fâcheuse position et le sillon tracé par sa proue dans notre marchepied est transformé sans frais en un nouvel accès à la plage.

Dans le courant de mars 1968, la Commune de Cully nous fait parvenir le montant de Fr. 150000.-, voté par le Conseil Communal en décembre 1967 et cela sous la forme atténuée de 3000 parts sociales de Fr. 50.-. Nous réglons nos dettes mais sommes à cours de liquidités!

C'est alors que M. Ramel, délégué de l'Etat de Vaud au Comité du Port, nous fait part d'un projet très intéressant. La Brigade de surveillance du lac de la Gendarmerie vaudoise doit quitter Ouchy. Elle envisage de s'installer à Cully en Moratel. Le 2 mars 1968, nous avons une entrevue avec M. le Commandant Mingard. Le projet semble réalisable. En contre-partie de la place occupée dans

le Port et des garages mis à disposition, nous demandons à l'Etat de Vaud de finir, à ses frais, le Port et de draguer la passe d'entrée. En principe ce point de vue est admis.

Tout cela est fort réjouissant mais nous ne sommes pas au bout de nos peines. Cette année 1968 sera marquée par la liquidation de deux procès qui traînent depuis longtemps.

Affaire Grand et Gold architectes, contre la SPBMC: En 1962, nous avions donc obtenu la grande patente de café-restaurant. Le Comité avait alors décidé en 1963, de transformer le Pavillon sanitaire en café-restaurant. La Commission de construction présidée par M. Jean Duboux avait choisi les architectes MM. Grand et Gold qui à ce moment-là étaient aussi les architectes de la Commune de Cully. Contrairement aux décisions du Comité. et de l'Assemblée générale qui avait ratifié ce projet, la Commission de construction donnait mandat aux architectes de ne pas faire un café mais un tea-room. Le Bureau annulait cette étude et exigait que l'on transforme notre Pavillon comme décidé en caférestaurant, ce que les architectes acceptèrent sans aucune difficulté. Le 23 mai 1963, le permis de construire était accordé.

Comme nous l'avons déjà dit, le D^r Rochat, Président de Moratel, avait introduit, en octobre 1963, un référendum contre un projet de grande salle et de

bâtiment administratif à Cully, voté par le Conseil Communal; son opposition fut soutenue par une grande majorité de nos concitoyens. L'Assemblée de Commune vota une opposition manifeste à ce grand proiet. Avant d'en connaître le résultat soit le 25 octobre 1963, les architectes, MM, Grand et Gold. par représailles contre le Dr Rochat, rompirent unilatéralement le mandat qui leur avait été confié par la SPBMC. Dès lors, un conflit sans solution éclate entre les architectes et la Société du Port. Notre avocat Me André Pache fait des propositions transactionnelles qui ne sont pas prises en considération. Le Tribunal du District de Lavaux. présidé par Me Loude, désigne un expert en la personne de M. Dufour architecte à Vevey. Cet expert est un admirateur inconditionnel de ses confrères. Pour le fond il semblait que la rupture du mandat n'était pas admissible car l'opposition formulée contre le projet de grande salle à Cully n'était pas le fait de la SPBMC. Le Comité de la Société du Port pas plus que son Assemblée générale n'avait pris parti dans cette affaire. Néanmoins, une confusion entre le Président de la SPBMC et l'initiateur du référendum est maintenue. En d'autres termes, en voulant punir le citoyen Rochat, on fait du tort à la SPBMC.

En effet, dans son jugement le Tribunal estimait que le Président de la SPBMC avait légalement usé de ses droits civiques; que la critique qu'il avait faite de l'esthétique d'une maison construite par les architectes Grand et Gold n'avait rien d'offensant et ne portait pas préjudice à ceux-ci. De ce fait, il semblait à notre avocat que la rupture du mandat par nos architectes ne se justifiait plus. Par contre, le jugement du Tribunal du district était d'avis contraire. Notre avocat nous conseilla de recourir au Tribunal Cantonal et pour ce faire nous fit cadeau de ses honoraires. Le Tribunal Cantonal prétendit qu'il n'y avait pas à revenir sur cette décision et que le tort matériel fait à la SPBMC était extrêmement modeste. Il faut dire qu'à l'époque, la fontaine de la justice était en réparation et la «Belle Dame» était descendue de sa colonne, elle gisait dans un atelier de peinture où on lui refaisait une beauté. Quant à M. le Président Loude. Vice Abbé Président de la Confrérie des Vignerons, il avait gardé le souvenir de notre bon maître Roorda, qui au Gymnase nous enseignait les mathématiques et qui disait: «les gens qui ont cave ne sont pas des gens au'on vexe!»

Procès Claude Bovy contre la SPBMC: M. Bovy avait été engagé en 1965, pour la gérance du Restaurant et du Camp de Moratel. Cela pour une année au cours de laquelle du reste il fit tout son cours de cafetier. En 1966, son engagement fut renouvelé à de nouvelles conditions pour une année. Dès août 1966, M. Bovy prétendit à des dommages et intérêts et mit en consignation juridique chez le Juge de Paix les montants qu'il devait nous verser pour ses gérances. Il basait ses prétentions sur le fait que notre Camp avait été pratiquement inexploitable par suite des travaux de la Commune de Cully et de nos propres travaux. Refusant tout conciliation M. Bovy nous fit savoir qu'il avait confié la défense de ses intérêts à Me Jean-Daniel Bujard, avocat. Notre Comité fit appel à Me Meyer, avocat à Pully. M. Klunge de la Fiduciaire de la Société suisse des hôteliers fut désigné en qualité d'expert. L'expertise fit apparaître qu'en réalité M. Bovy avait fait à la Cambuse et à l'épicerie du Restaurant un chiffre d'affaires beaucoup

plus élevé qu'il ne le prétendait. De ce fait, la SPBMC avait droit à un prix de location calculé en pour cent du chiffre d'affaires beaucoup plus élevé. Cités devant la Cour civile du Tribunal Cantonal, nous avions fait convoquer de nombreux témoins qui n'eurent pas à intervenir. M. le Président Fitting estimant qu'une solution de compromis était beaucoup plus simple, demanda une suspension de séance. Un accord fut vite conclu. M. Bovy dut renoncer aux Fr. 10 000.-, qu'il prétendait obtenir de la SPBMC, et rembourser Fr. 1000, -, sur les sommes mises en consignation juridique. Quant à Me Meyer, reconnaissant tout ce que la SPBMC avait fait pour le pays d'une façon désintéressée, réduisit ses honoraires de trois quarts. Ainsi finirent deux affaires qui avaient duré fort longtemps et avaient fait beaucoup de bruit à Cully. Pendant l'été, la Société de Sauvetage achète un bateau rapide d'intervention dit le «Grêlon». Faute de movens financiers, la plage reste en friche. De la Gendarmerie vaudoise, toujours pas de décision. En fin d'année, le Sport-Toto nous accorde un subside de Fr. 10 000.-, pour l'aménagement de la plage et du marchepied. Vu nos difficultés financières, la BVC consent une réduction de nos amortissements annuels et les abaisse de Fr. 28 500.-, à Fr. 16 000.-, et cela pour trois ans. Ainsi finit cette année 1968, nous sommes dans l'attente de jours meilleurs mais très heureux d'avoir liquidé des procès qui nous faisaient du tort.







Le temps est exécrable jusqu'à la mi-juillet, puis le beau revient et notre Camp se remplit à ras bord. Par bonheur! Car notre souci constant est l'équilibre de nos finances.

Dans le courant de l'année 1969, la Société de Développement de Cully et environs nous fait un cadeau de Fr. 3000.-. Nous sollicitons la Commune de Grandvaux et elle augmente son subside annuel de Fr. 500. - à Fr. 1050. -, souscrit 300 parts sociales (15 000.-). Riex maintient son subside mais ne peut faire plus. Villette en fait de même. Epesses malgré une situation financière très difficile nous accorde Fr. 1000.-, augmentant son subside de Fr. 300.-. Nos sociétaires souscrivent de nouvelles parts sociales. L'Etat de Vaud renouvelle pour une année sa participation de Fr. 15 000.-. Le Sport-Toto nous fait un don de Fr. 10 000.-. Pour augmenter nos chances de boucher les trous, nous obtenons l'autorisation d'exploiter le Camp des tentes jusqu'à la fin de l'année 1972.

Tout cela nous permet de souffler et nous pouvons à l'automne mettre de l'ordre sur le marchepied: créer un chemin en direction de la halte d'Epesses, poser les dalles du chemin de halage sur un lit de béton pour éviter qu'elles ne soient volées ou jetées au lac par les passants.

Bref, nous faisons «enfin quelques chose» comme dit la population.

Par contre, le projet de garages de la Brigade du lac n'avance guère. Malgré nos démarches le Conseil d'Etat ne peut s'engager. Il faut attendre de nouvelles études. La finition du Port aux frais de l'Etat de Vaud en contre-partie de la place occupée par les installations de la Gendarmerie n'est plus mentionnée dans les discussions. Une décision ne peut intervenir avant l'automne 1970. Pendant tout ce temps, le pérré est rongé par le ressac, le chenal d'entrée se remplit de gravier. Du sable se promène le long du quai Nord nous faisant perdre des places d'amarrage.

Depuis 1968, le brave petit *Grêlon*, amarré dans le Port, a rendu d'innombrables services à nos navigateurs et baigneurs. Nos sauveteurs ont l'intention de construire un local de garde. L'autorisation leur est accordée mais ils doivent respecter l'esthétique du Port et s'aligner sur nos cabines ce qui augmente le prix de leur projet. Comment faire pour augmenter les recettes d'exploitation? Diminuer nos dépenses? Il semble que nous avons atteint un plafond et que sans l'aide accrue des collectivités publiques, nous ne pourrons jamais finir ce fameux Port si la Gendarmerie ne s'y installe et si elle ne veut pas à ses frais faire exécuter les travaux du Port qui sont liés techniquement à ses projets de construction.

En fin d'année, nous tenons séance de Comité en

présence de M. le Préfet Chevalley. M. Borgeaud, ingénieur, nous apprend que l'Etat de Vaud renouvelle une fois encore son subside de Fr. 15 000. – pour 1970. Cette bonne nouvelle nous enchante!

A la fin de l'année les élections législatives apportent un changement «radical», c'est le cas de le dire, dans la composition de la Municipalité. M. Jean-Louis Pittet, favorable à Moratel, sera notre futur Syndic.



Tous les espoirs sont permis.

Chacun est décidé à finir ce Port au plus vite, mais... où trouver les moyens financiers!

De la Gendarmerie vaudoise, Brigade du lac, plus de nouvelles. C'est la raison pour laquelle le 14 mai 1970, l'Assemblée générale de la SPBMC vote à l'unanimité la décision suivante:

«L'Assemblée générale de la SPBMC, pouvoir suprême de la Société (art. 31 des statuts), charge le Comité d'obtenir de la part du Département de Justice et Police de l'Etat de Vaud une convention précisant notamment les compensations financières offertes par l'Etat de Vaud à la Société quant au projet de la Gendarmerie vaudoise, Brigade du lac, en vue de son implantation dans le Port de Moratel. Elle ne peut en effet prendre position sans être exactement renseignée».

Nous écrivons au Département de Justice et Police et M. le Conseiller d'Etat Bonnard nous dit que les études n'étant pas terminées, il est dans l'impossibilité de nous donner une réponse. Ultérieurement, nous apprenons que d'autres solutions ont été envisagées et d'autres emplacements sont à l'étude (Clarens). Le subside accordé annuellement par le Grand Conseil Vaudois en 1964, a pris fin le 31 décembre 1969. L'Etat a bien voulu prolonger son aide financière en 1970 mais, pour l'année qui vient, 1971, il faut prévoir de nouvelles difficultés. Le 23 février 1965, le Conseil Communal de Cully nous avait attribué un versement de Fr. 5000.-, annuellement et cela jusqu'à la fin de 1970. Il n'était plus question de s'adresser au Conseil Communal pour le renouveler.

C'est la raison pour laquelle M. Wasserfallen, délégué de l'Etat de Vaud auprès de notre Comité, propose au nom de l'Etat de soumettre nos comptes à une expertise. Une étude critique permettrait peut-être des propositions constructives. Cet «œil neuf» trouvera peut-être la solution de nos difficultés. Le 27 mai 1970, l'Etat fait appel à M. Burckhalter expert-comptable et définit son mandat. Le 24 juin 1970, M. Burckhalter accepte et promet un rapport pour fin août.

Nous demandons une aide nouvelle à la Commune de Cully et lui proposons d'augmenter son subside annuel de Fr. 5000.— à Fr. 30 000.—, dès fin 1970. La Commune répond très aimablement mais elle ne peut se déterminer aussi longtemps que l'expert désigné par l'Etat de Vaud n'a pas rendu son rapport. Monsieur le Syndic de Cully fait une démarche auprès du Chef du Département des travaux publics pour la prolongation de l'aide financière de Fr. 15 000.—. Cette proposition subit le même sort. On ne peut rien faire avant de connaître le résultat de l'expertise.

Le 26 mai 1967, M. le Syndic Voruz avait écrit à l'Etat de Vaud une lettre contenant à notre égard des critiques injustifiées. Si M. Pittet nouveau Syndic a confiance en Moratel, on ne peut pas en dire autant de tous. C'est la raison pour laquelle nous suggérons à M. le Préfet André Müller qui a remplacé M. Chevalley décédé, d'organiser une entrevue avec MM. les Municipaux. M. le Préfet donne suite à cette proposition et le 17 juin 1970, en présence de M. Ramel, délégué de l'Etat de Vaud, nous avons une

longue discussion avec le Syndic et les Municipaux Friedli et Monnier, délégués de la Municipalité auprès du Comité du Port. C'est une excellente occasion de «faire à fond» et notre Président réfute point par point, documents en mains, toutes les critiques acerbes formulées dans la lettre de M. Voruz. La Municipalité est bien décidée à collaborer avec nous et à nous aider sous réserve bien naturellement de l'approbation du Conseil Communal. Nous savons tous que dans le sein du Conseil Communal subsiste une très forte opposition. Le Syndic nous propose alors de «préparer le terrain» et de convoquer les Conseillers communaux à des séances d'information. Au cours de l'été 1970, nous consacrerons quatre soirées à répondre aux nombreuses questions de vingt-deux Conseillers communaux. Cela nous permet de faire bonne justice d'un certain nombre de «bobards» qui nous causent toujours du tort et qui ont la vie dure.

Il est certain qu'une grande partie de nos citoyens est convaincue de notre bonne foi et particulièrement de notre honnêteté, de notre désintéressement et de notre savoir-faire. Il reste évidemment les «Neinsager» mais ceux-ci sont irréductibles. L'expertise de M. Burckhalter permettrait d'y voir plus clair. C'est en vain que nous nous adressons à l'Etat de Vaud qui, comme nous, attend ce rapport.



Pendant ce temps, le ressac ensable le Port, les bateaux talonnent en sortant et en entrant et chacun vitupère et s'impatiente.

Un devis estimatif fixe à Fr. 250 000.—, la somme nécessaire pour finir ce Port. C'est alors que le Conseil de fondation du Fonds d'utilité publique D' Rochat (FUPR) offre à la Commune son terrain de 2619 m², situé aux Ruvines dessus et attenant au Terrain des Sports. La Municipalité, et particulièrement notre Syndic, sont en principe d'accord, car le Conseil de fondation s'engagerait à prêter cet argent à la SPBMC à 3% sans amortissement du vivant du fondateur.

Après pas mal de discussions et une longue hésitation, la Municipalité propose cet achat au Conseil Communal. Il est accepté en fin d'année et le Fonds d'utilité publique vend sa propriété à la Commune de Cully. Le 3 décembre 1970, à l'occasion d'une assemblée extraordinaire, la SPBMC accepte d'emprunter au FUPR Fr. 190 000.-, produit de la vente, aux conditions ci-dessus précisées. Il est bien entendu que cette somme ne servira nullement à amortir les dettes de la Société comme l'exigent certains Conseillers communaux mais à finir le Port. De nouvelles études techniques et financières sont demandées à la fin de l'année et hélas il apparaît que les Fr. 250 000.- prévus ne suffiront pas du tout. La Commission technique du Comité et le Bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel étudient des variantes permettant des économies.

Dans le courant de l'année, nous apprenons que le 30 juillet 1970, un plan de quartier en faveur de la Société immobilière *Sur Lac ABCD* a été admis par l'Etat de Vaud le 14 mars 1970 et ratifié par le Conseil Communal de Cully. Il semble donc que le caractère «zone de villas» et de tranquillité en Moratel est définitivement compromis.

L'année finit fort bien, malgré tout. Sans nous faire trop d'illusions, nous attendons les résultats de l'expertise Burckhalter qui aux yeux de certains citoyens prouvera notre incompétence et confondra «ces gens de Moratel».

Quant à ces gens de Moratel, finir le Port devient une obsession, mais comme on dit, la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

1971 Mise en marche de la pompe à «phynances»

Le 8 janvier 1971, en présence de M. le Préfet Müller et de M. Châtelain Président du Tribunal, les actes instrumentés par Me Ballif notaire et concernant la vente du terrain des Ruvines à la Commune de Cully et par voie de conséquence le prêt du produit de la vente à la SPBMC sont signés de part et d'autre. Disposant de moyens nouveaux, il semble que le projet de finitions du Port est réalisable. Nous faisons un appel de soumission à quatre entreprises spécialisées. Hélas nous avons été beaucoup trop optimistes. Nos moyens ne suffisent pas.

D'autre part, même si nous en avions eu les moyens, nous n'aurions certainement pas pu entreprendre les travaux projetés au début de l'année 1971, car les entreprises auraient occupé une très grande surface du Port pendant tout l'été, ce qui aurait compromis son exploitation.

Fort décus, nous tenons toutefois à informer l'opinion publique et faisons paraître dans les journaux locaux un article intitulé: «Le Port de Moratel sera-t-il un jour terminé?»

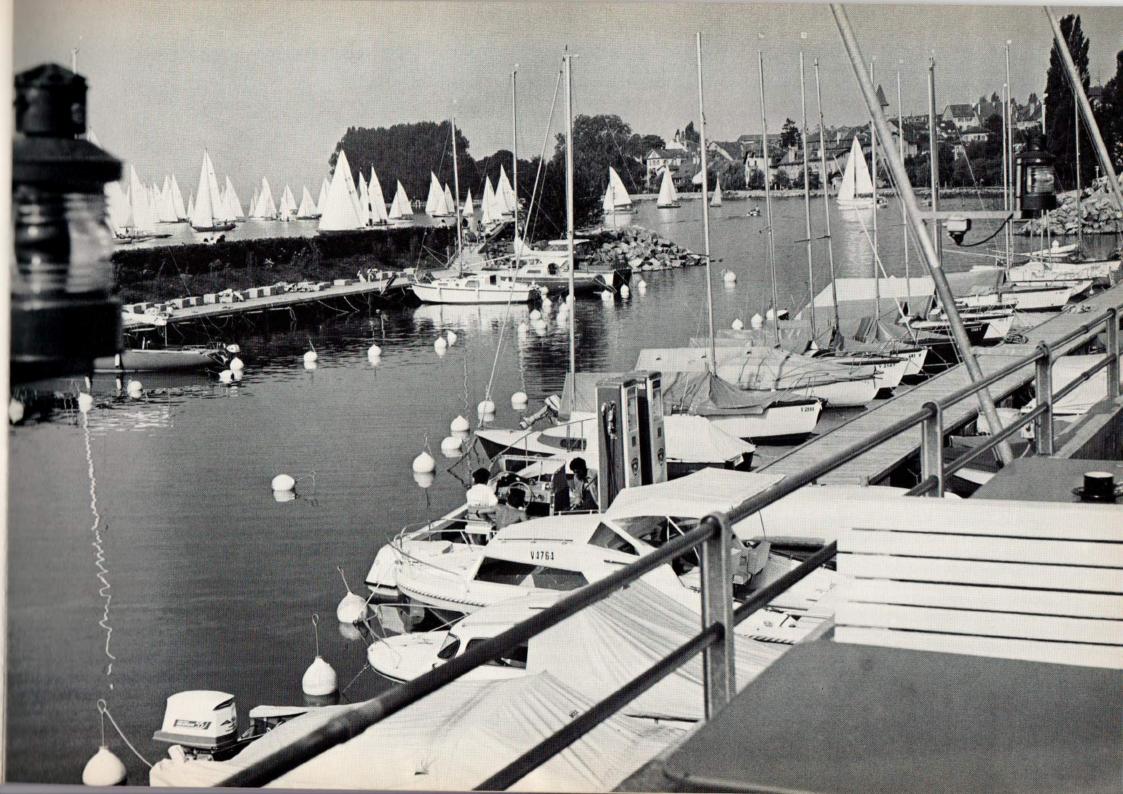
Nous sommes bien décidés d'y parvenir et nous cherchons de nouveaux crédits pour compléter la somme que le FUPR nous a prêtée. Impossible de trouver de nouveaux appuis financiers; chacun se montre très obligeant à notre égard mais estime qu'il faut attendre les résultats de la fameuse expertise Burckhalter.

Toutefois, et vu son retard qui nous met dans la gêne l'Etat nous accorde pour la deuxième fois un subside

extraordinaire de Fr. 15 000.—. La Commune de Cully décide de nous verser Fr. 15 000.—, subside annuel dont il faut déduire Fr. 4000.—, pour l'amortissement des Fr. 200 000.—, qu'elle nous a autrefois garantis (2% de la somme). En fin d'année la Société de Développement de Cully et environs nous fait un cadeau de Fr. 2000.—.

Tout cela nous réconforte mais il faut bien l'avouer, nous sommes une fois de plus «coincés». A l'occasion de l'Assemblée générale du 29 juin 1971, nous exposons très clairement notre situation. En prévision de l'expertise Burckhalter, l'Assemblée désigne une Commission de techniciens en cette matière présidée par M. Paul Vuillemin expert-comptable et composée de MM. François Chapuisat et Maurice Corbaz, tous deux spécialistes de ces questions. Ces Messieurs du reste font partie de la Commission de vérifications des comptes de la Société.

Enfin, en juillet 1971, nous recevons le rapport Burckhalter, deux volumineux bouquins qui sont soumis sans tarder à l'appréciation de la Commission technique.



Elle se réunit le 9 septembre en présence de M. Wasserfallen délégué de l'Etat de Vaud. M. Burckhalter et son adjoint M. Thonnex nous font part de leur point de vue.

M. Burckhalter et son adjoint estiment que les travaux tels que ceux que nous exécutons à Moratel sont partout ailleurs le fait des Communes. En conséquence et par «transparence» ou par analogie comme on dit, la SPBMC doit être soumise aux dispositions légales qui règlent l'amortissement des dettes des Communes. Or, la loi sur les Communes qui devrait nous être appliquée prévoit que les dettes communales doivent être amorties en 30 ans. Pour nous cela est impossible et impensable. M. Vuillemin a fait toute une étude de ce problème et propose pour sa part un système d'annuité fixe qui semblerait plus accessible à nos finances. Le Comité du Port représenté par MM. Külling et Oberli pense que l'amortissement devrait être étalé dans le temps, 50 ans seraient beaucoup plus logiques. D'autre part, nous avons bénéficié de conditions extrêmement favorables que nous a offertes la BCV et il nous semble bien regrettable de ne pouvoir maintenir le statu quo.

Par contre, l'Etat nous fait savoir que vu les conclusions de l'expertise Burckhalter il renoncera à son versement de Fr. 15 000.—, annuellement. En contre-partie, il prendra à sa charge l'amortissement des Fr. 600 000.—, garantis par le Grand Conseil en 1964, et cela en 30 ans.

Ayant bien ruminé notre affaire, nous tenons séance de Comité le 10 septembre 1971 avec les représentants de toutes les Communes qui nous soutiennent et en présence de M. le Préfet Müller. Au cours de cette séance très technique mais fort intéressante chacun fait valoir son point de vue mais tous sont conscients qu'une aide financière accrue des collectivités publiques est absolument indispensable et du reste parfaitement logique. Par analogie avec l'Etat de Vaud, les Communes soutenant Moratel accorderont des garanties bancaires pour des sommes plus élevées et s'occuperont elles-mêmes d'amortir les sommes mises à notre disposition. Pour sa part la SPBMC prendra en charge le service des intérêts débiteurs

de toutes ces sommes mises à notre disposition. Bien entendu sa propre dette de Fr. 650 000.— sera amortie et les intérêts seront aussi à la charge de la Société du Port. Cela étant bien établi, amortissements à la charge des collectivités publiques et intérêts débiteurs à la charge de la Société du Port, le Bureau de Moratel est chargé d'établir une clé de répartition entre les Communes, de faire un rapport aussi précis et concis que possible à l'usage des différentes Municipalités expliquant clairement la position que nous leur suggérons.

En plus chaque Municipalité désirant connaître le nombre des habitants de leur Commune bénéficiant de Moratel, nous sommes chargés d'établir une liste des locataires des places d'amarrages, des places de parc avec adresse complète.

Pendant ce temps, la vie continue dans le Port et pendant l'année 1971 des modifications ont été apportées dans l'exploitation. M. et M^{me} Schenk atteints gravement dans leur santé à la suite d'un accident ne peuvent continuer à mener de front la gérance du Camp et l'exploitation de la Cambuse. Ils renoncent donc à la Cambuse mais acceptent de gérer le Camp. Ils signent avec nous un contrat de dix ans. M. Bruderer, hôtelier, propriétaire du Major Davel à Cully loue le café de la Cambuse pour dix ans. Vu notre situation financière très serrée comme on dit nous proposons d'augmenter les taxes d'amarrage et de location des cabines.

Nos sociétaires fort aimablement acceptent cette augmentation que tous ont très bien comprise.

M. Bruderer nous achète le matériel du café et les meubles. Avec sa collaboration financière nous prenons la décision de fermer l'avant-toit de la Cambuse. Ces travaux sont prévus pour 1972. Tout semble en très bonne voie et si les Conseils Communaux donnent suite aux propositions du Comité et des Municipalités, nous aurons les moyens suffisants pour terminer notre Port et peut-être pourrons-nous l'inaugurer en 1972. Chacun se réjouit déjà car ce sera enfin l'occasion «de boire un verre en famille»!

Mais pour que tout cela soit possible, il faut amorcer la pompe à «phynances»!



Dans le courant de la fin de l'année 1971, les Conseils Communaux d'Epesses, Riex, Grandvaux et Cully ont accordé les garanties bancaires demandées et prennent à leur charge les amortissements des sommes garanties. Le 17 janvier 1972, la BCV nous accorde les crédits sollicités. Nous disposons de Fr. 183 000.— de plus. Cette somme qui s'ajoute au prêt de Fr. 190 000.— du FUPR va certainement suffire pour nos travaux.

Le 5 février 1972, le Port est désaffecté. M. Charles Ammann ingénieur-électricien, conseiller technique et membre du Comité, éteint lui-même les "loupiottes" qui marquent l'entrée du Port. Les corps morts sont relevés, les bateaux quittent le Port, le ponton est amarré à la digue Sud. Le Port est vide, il paraît très grand, c'est le silence et la nuit!

Le 9 février 1972, le Bureau d'ingénieurs Bonnard et Gardel propose spontanément de faire surveiller les travaux par un ingénieur de notre Comité et cela pour éviter des frais. M. Henri Borgeaud veut bien nous rendre ce service et de ce fait nous évitera des dépenses élevées. Il dirige avec diplomatie et humour ces travaux qui seront peut-être les derniers en Moratel.

Le 11 février 1972, les travaux sont adjugés à l'entreprise Losinger. Dès lors tout va s'animer et marcher rondement. On bétonne, on coffre, on plante des palplanches, les machines fument et les curieux suivent d'un œil connaisseur tous ces grands travaux.

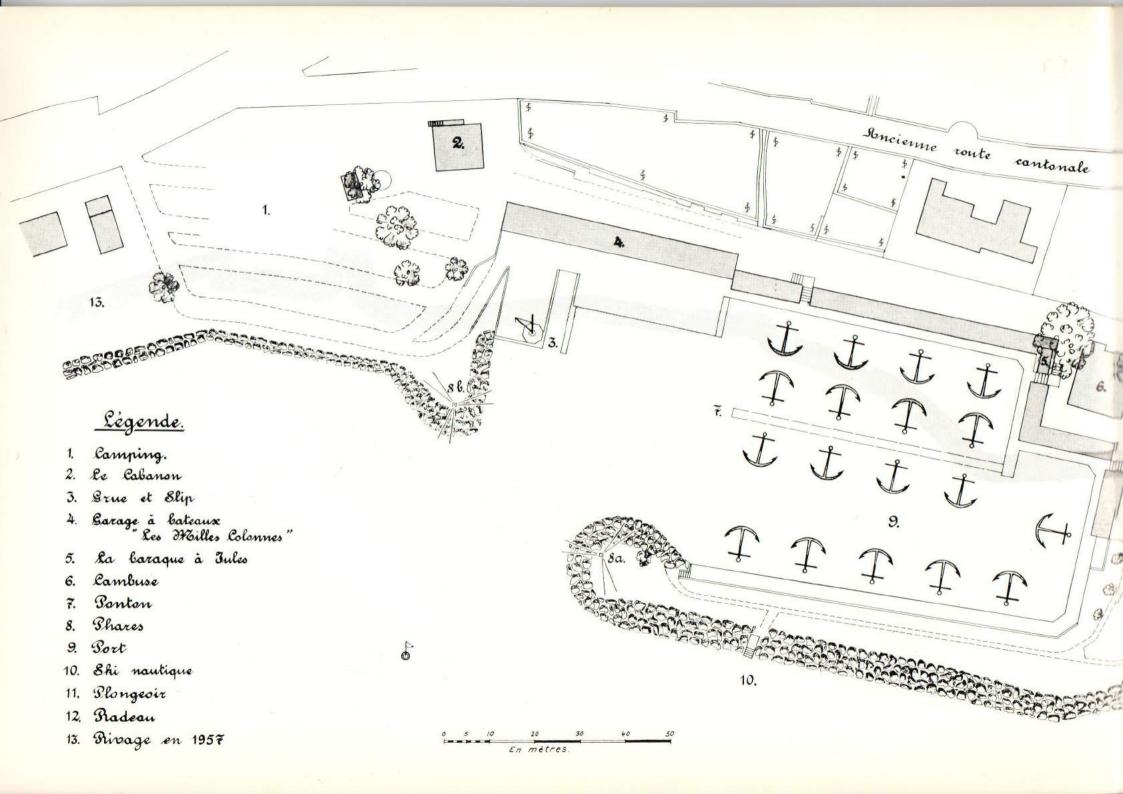
Le 2 septembre 1972, tout est prêt pour l'inauguration. Ce sera la fête de Moratel! On dit que les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Si l'histoire de Moratel à connu des hauts et des bas, cette journée fut un véritable rêve pour tous. Temps magnifique, organisation impeccable, fête de l'amitié. Disons qu'après sept coups de canon bien sonores, M. Marcel Mercanton inaugura le Port et ses deux petites filles coupèrent le ruban vert et blanc, puis nos amis et nos inviţés firent le tour du propriétaire et vinrent ensuite prendre place dans la «salle à manger» magnifiquement meublée et décorée par M. Bachmann et son épouse avec la collaboration de M. Kernen.

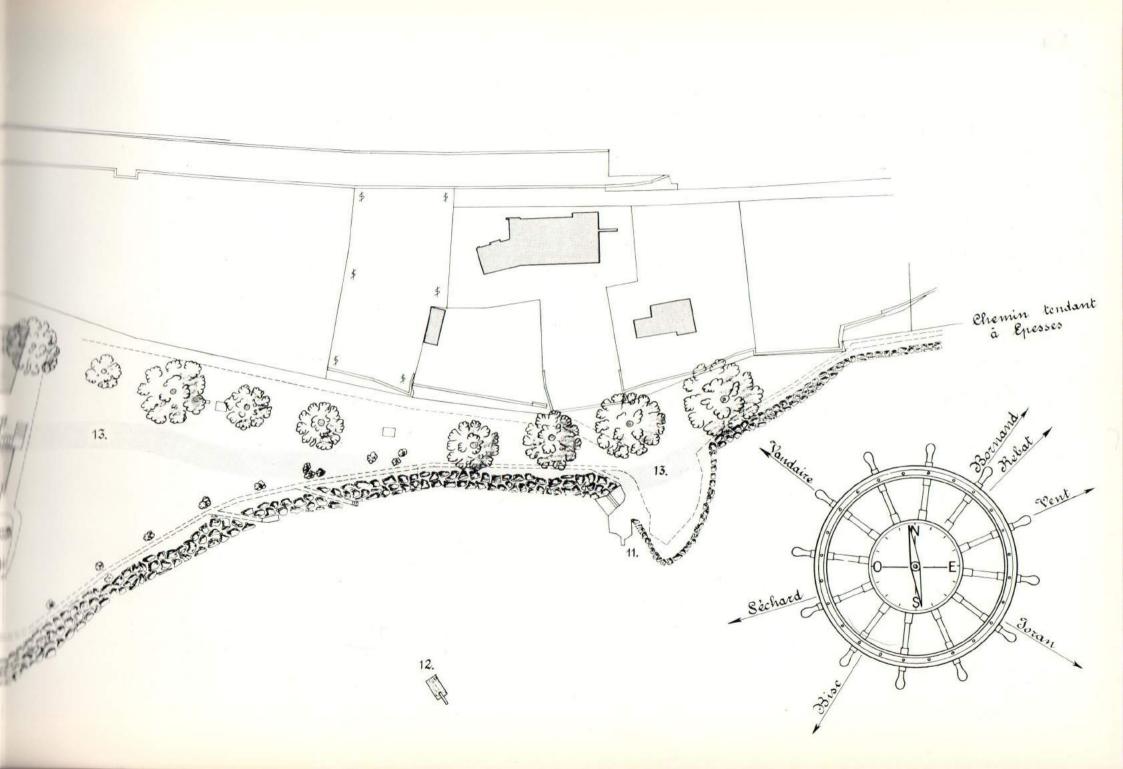
Tous les bateaux du garage avaient été déplacés et la place disponible était décorée avec un goût parfait. Les enfants des écoles avaient peint des panneaux magnifiques qui faisaient la joie de nos yeux. M. le Syndic de Cully offrit au nom de sa Ville le vin d'honneur et tint des propos fort élogieux et pleins d'humour. Une courte cérémonie aux morts rappela le souvenir de tous ceux qui n'avaient pu voir de leurs veux de vivant la belle œuvre accomplie. M. Shann, notre ami navigateur et ses collègues de l'Orchestre romand jouèrent quelques pages. Hélas! Tout le monde était à la joie de se retrouver et le brouhaha des conversations couvrit les mélodies du divin Mozart. La Fanfare de Lavaux à cette occasion créa la «Marche de Moratel» composée par notre regretté Carlo Hemmerling.

M. Claude Massy présidait à toute cette fête. Il était notre maître des cérémonies. Il créa d'amblée une merveilleuse ambiance faite d'amitié, de gentillesse et de simplicité. Son groupe vocal chanta les mets succulents, bouillon poivré, jambon à l'os et salades diverses. Tout fut parfait. Après le repas, M. le Conseiller d'Etat Ravussin en quelques minutes dit tout le bien qu'il pensait de Moratel et de Lavaux. Il le fit à son accoutumée avec beaucoup d'esprit. Notre Président qui n'aime pas les discours et ne sait pas les faire nous résuma au cours d'une «conversation» ces dix-neufs années d'heurs et de malheurs. Il assaisonna le tout de quelques blagues et rosseries, à son habitude.

La revue composée et chantée par M. Claude Massy et ses amis mit tout le monde en joie. Il reprit des chansons fort connues sur Moratel qui avaient fait autrefois les beaux soirs des Sociétés locales qui tournaient en bourrique les «folos» de Moratel. Ce fut excellent.

C'est dans la gaieté et la joie mais avec dignité et calme que se termina cette partie officielle suivie de balades en bateaux puis d'un après-midi passé autour des tables en buvant le verre de l'amitié. Le soir, tout le monde dansait au son de l'orchestre du navigateur architecte et trombone François Bachmann, The Savannah-Jazz-Band. Les fruits, les vins, les liqueurs, les tommes, le bouillon au poivre, la vaisselle, les services en plastic, tout fut offert gratuitement. Les salades variées et délicieuses, haricots et pommes de terre remplissaient des cageots à vendange. Elles étaient préparées et offertes à un prix dérisoire, naturellement par une navigatrice de Moratel. Les jambons délicieux, prix hors-commerce! Comment rester





végétariens quand Nardi nous sert bien! Cette fête et ce repas gratuit pour presque 700 personnes ont coûté à la trésorerie de Moratel, fort inquiète, la somme extraordinaire de Fr. 320.-. Cela dit assez dans quel esprit nous avons inauquré notre beau Port et ses alentours. Une preuve de plus de l'amicale générosité de nos Sociétaires.

Pour conclure:

On a dit que Moratel avait été «l'aventure d'un médecin qui finit bien».

Ce ne fut pas une aventure, bien au contraire, mais la recherche constante de solutions raisonnées acceptables et judicieuses. Le Comité ne perdait pas son temps en vaine politique. Quant au médecin, on ne sait s'il finira bien ou mal, car il est encore de ce monde!

Il a dit publiquement dans son discours «tout le bien» qu'il pensait de ses collaborateurs et tout particulièrement de son ami Marcel Mercanton qui fut mandaté avec lui en 1953 et qui avait la joie d'inaugurer le Port.

Nous qui avons vécu toutes ces années, parfois difficiles, nous pensons que l'amour que tous nous portons à ce pays magnifique et à ses gens nous a soutenus jusqu'au bout. L'amicale camaraderie et la collaboration de tous les membres du Comité ont été le ciment de ce bel ouvrage.

Edmond Gilliard disait: «Les vrais Vaudois sont des «hommes de choc», des hommes qui choquent, en tirant du pays de quoi entretenir leur efficace mécontentement. Quel tremplin alors que cette masse compacte et tassée qui résiste à votre foulée! Quels bondissements possibles, quels élancements!» Il faut croire que nous avons eu la chance d'avoir un fameux tremplin pour sauter si haut avec si peu de moyens ...

a Roller busicanten

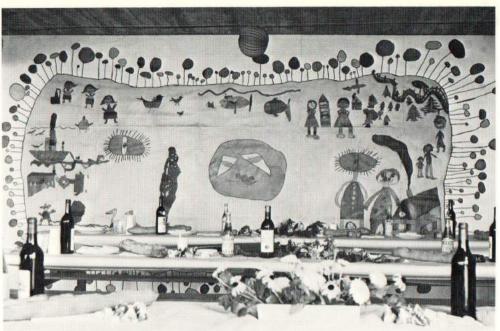
En haut / la Lyre de Lavaux crée la «Marche de Moratel» composée par Carlo Hemmerling En bas / après sept coups de canon bien sonores, MM. Charles Rochat et Marcel Mercanton, les deux fondateurs de Moratel, inaugurent le Port.

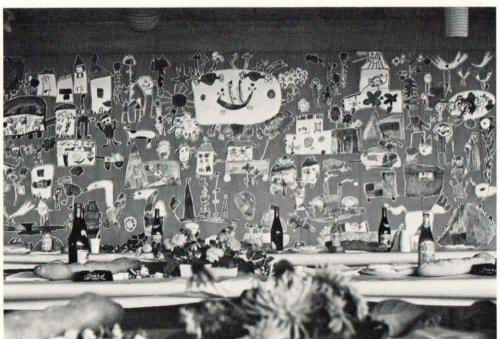




Les deux fondateurs de Moratel















Réflexions du nouveau président

Le 2 septembre 1972 marquait par une inauguration unique en son genre, 20 ans de réalisations merveilleuses au bord des rives de Moratel.

A la fin de l'année 1972, M. le D^r Charles Rochat, Président, et son ami M. Marcel Mercanton, Viceprésident, mettaient un terme à leur mandat, travail accompli et engagements respectés. Ils confiaient au soussigné, ainsi qu'à MM. Eric Külling et Olivier Chapuisat, la charge intérimaire de diriger la Société qu'ils avaient créée il y a vingt ans et souvent portée à bouts de bras.

A la nouvelle de ces dispositions, confirmées par l'Assemblée générale du printemps 1973, il a été entendu à réitérées reprises que la tâche serait délicate, parfois difficile, les responsabilités devant être importantes.

En se gardant d'être présomptueux, mais connaissant les problèmes d'exploitation de la Société du Port et des Bains de Moratel depuis plusieurs années, nous sommes persuadés que la troïka que nous formons est à même d'assumer, à titre amical et bénévole et dans le même esprit que nos prédécesseurs, la direction du centre récréatif, sportif et touristique que représente Moratel.

Nous sommes conscients que notre Société se présente d'une façon très particulière. A la lecture, entre autres, du texte de la présente plaquette, il appert que ses structures légales restent uniques et peu communes. Les juristes de la couronne aux mêmes ayant renoncé à en démontrer le mécanisme, nous ne nous aventurerons donc pas sur ce plan d'eau!

l'ar contre et depuis que la consolidation financière de la Société a été effectuée avec l'aide des collectivités publiques, principales bénéficiaires au travers de leurs administrés de ce qui a été réalisé, le but à atteindre reste possible, ceci bien entendu compte tenu de circonstances économiques normales.

A ce sujet, il faut se souvenir que la politique financière que nous avons préconisée depuis plusieurs années et enfin acceptée par les pouvoirs publics, se fonde sur le principe suivant: l'intérêt des dettes, l'entretien et le renouvellement des installations et du matériel, les frais administratifs et d'éventuels projets d'extension sont assurés par la Société; le remboursement des emprunts contractés avec les garanties de l'Etat et des Communes est assuré par ces derniers sous forme de subsides annuels.

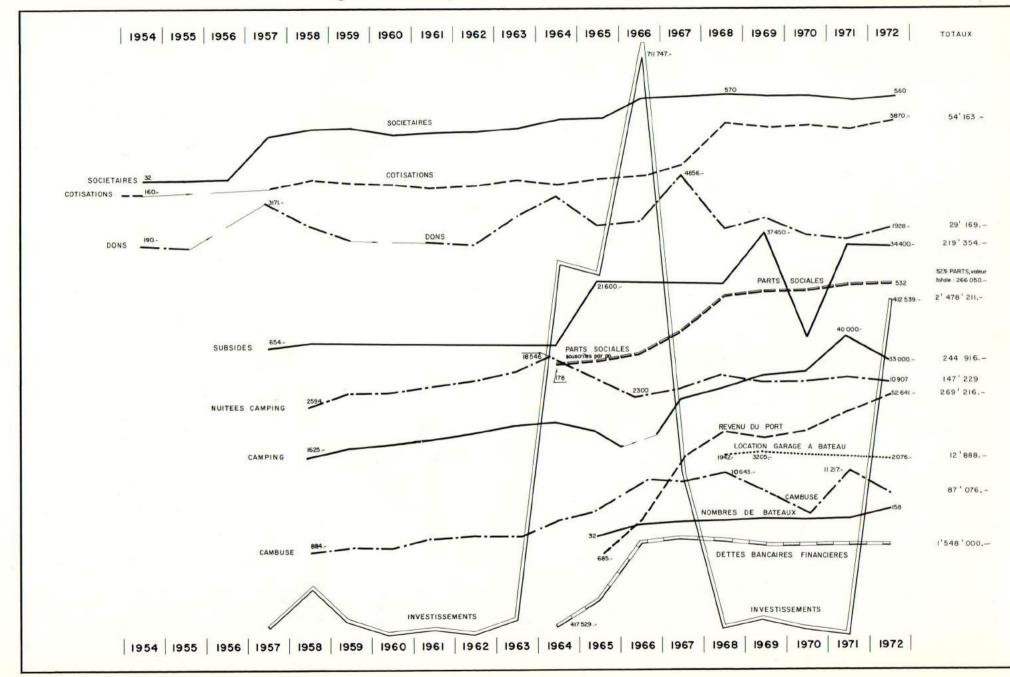
L'aspect financier ayant été rapidement effleuré, il reste à aborder la gestion de Moratel, qui à l'avenir doit faire l'objet d'une constante sollicitude. En effet, pas de finances saines sans bonne gestion. Au préalable, nous rappellerons que notre Société, qui géographiquement s'étend sur trois kilomètres de rivage, comprend: un port de plaisance de 116 amarrages, 38 places à terre réservées aux bateaux légers, une rampe d'accès au lac, 52 cabines, une grue de 3500 kilos, une station d'essence lacustre et 20 places de parking louées à l'année; un camping réparti en deux zones distinctes, dont l'une équipée sur le terrain de 35 prises électriques destinées aux caravanes et l'autre à l'usage des tentes, avec des d'installations sanitaires modernes, bains et douches avec eau chaude au sous-sol de l'immeuble à l'usage de logement de la famille du gardien, immeuble qui comprend également une petite épicerie; un café

avec terrasse couverte pouvant servir de la petite restauration; une vaste étendue engazonnée ou ensablée, avec descente au lac, à l'usage de bains publics, d'un radeau plongeoir et d'un ponton de départ pour le ski nautique.

Pour mettre en valeur ces différents secteurs d'activité, dont aucun ne doit primer les autres, nous avons besoin en premier lieu de personnes disposées à en tirer avec nous le maximum. Néanmoins, après en avoir défini le cahier des charges sous forme de bail à loyer, de contrats de gérance et de gardiennage, il nous restera toujours à inspirer à nos collaborateurs une attitude conforme à l'esprit de Moratel. Nous devons garder en mémoire que l'ensemble de nos usagers représente non seulement des clients au sens commercial du terme. mais avant tout des membres participants ou sympathisants, qui, dès le début de notre aventure, ont été un support non négligeable de notre réussite. A l'opposé, nous estimons être en droit d'attendre de tous, usagers de nos installations à quelque degré que ce soit ou simples habitués, une collaboration entière par l'adoption d'une attitude empreinte de courtoisie dans le respect des règles établies. Ainsi encouragés par ce climat favorable, soutenus par les représentants des collectivités publiques faisant partie du comité et pouvant nous référer en tout temps à l'exemple donné par les fondateurs de la Société, nous sommes persuadés de mener à bien une tâche passionnante dans le cadre d'une œuvre incomparable et parfois fort enviée.

P. Oberli

Les mouvements financiers - L'argent ne fait pas le bonheur ou «quand c'est fini ça recommence»



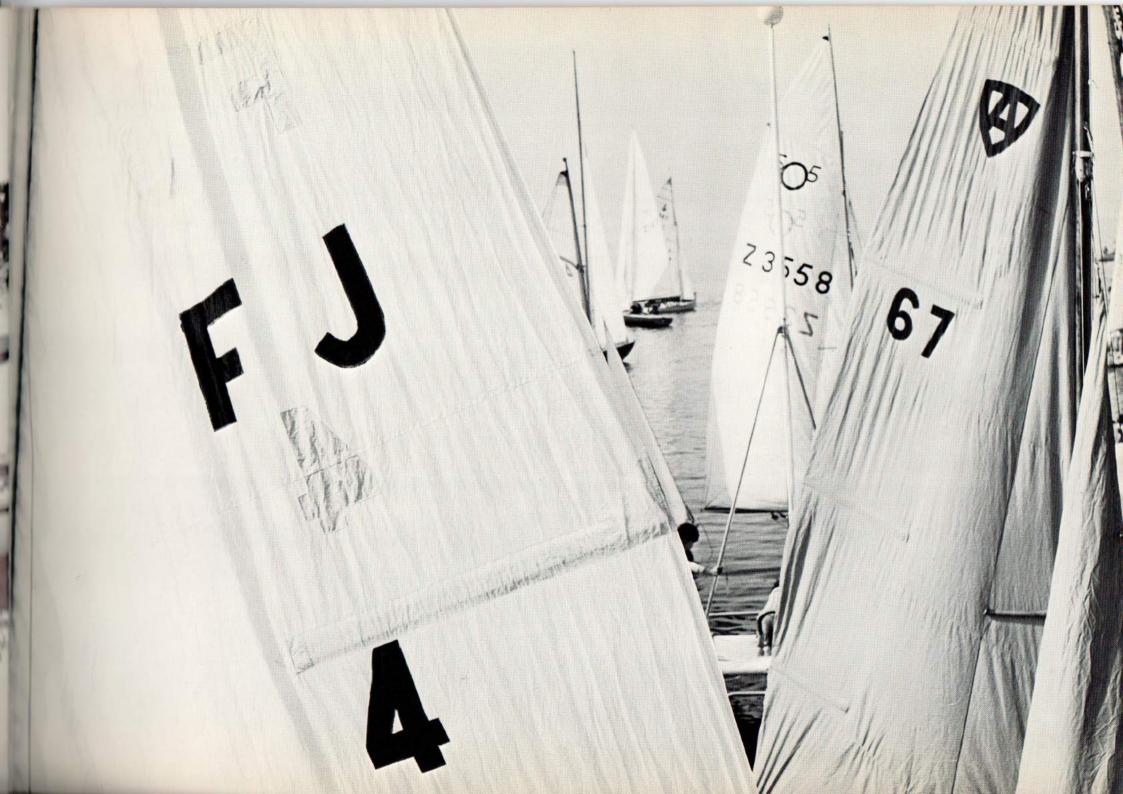
Investissements au 31 décembre 1972

	Actif	Passif	Postes du bilan	Valeur totale	Amortissement	Valeur après
Actif disponible Chèques postaux	0475000					amortissement
cheques postaux	24 759.30					
Actif réalisable			Digues - enrochements	703 952	48 952	655 000
Débiteurs	2000		Quais d'amarrage	86 668	3 668	83 000
Marchandise	7 092		Cabines	281 728	10 728	271 000
	7 002.		Installations portuaires	123 980	28 980	95 000
Actif immobilisé	655 000		Bains	6078	6077	1
Digues – enrochements	83 000		Cambuse	154399	50 399	104 000
Quais d'amarrage	271 000		Mobilier Cambuse	45 369	45 368	1
Cabines	95 000		Cabanon	191 551	9 551	182 000
Installations portuaires	1		Aménagement camping	105 046	19046	86 000
Installations bains	104 000		Caravane	7 000	6 999	1
Immeuble Cambuse	1		Garage à bateaux Champaflon	14391	14 390	1
Matériel et installations Cambuse	182 000		Terrain	2 500	11000.	2 500
Immeuble Cabanon	86 000		Mobilier en prêt	22 573.95		22 573.95
Terrain de camping	1		Coulisse du Châtalet	94 183	94 183	-,-
Caravane	1		Poste distribution d'essence	28016	18016	10 000
Garage à bateaux Champaflon	142 000		Garage à bateaux Moratel	148 453	6 453	142 000
Garage à bateaux Moratel	2 500		Grue	3 053	3053	-,-
Terrain	22 573.95		Plage	47 138.05	21 138.05	26 000
Mobilier en prêt	10 000		Radier	63 149	3 149	60 000
Poste distribution d'essence	60 000		Frais d'étude	8 985	8 985	00 000.
Radier	26 000		Travaux de finition du port	321 211	1211	320 000
Plage	320 000		Divers	18787	18787	020 000.
Travaux finition du port				2478211	419 133.05	2059077.95
Fonds propres				24/0211	419133.05	2059077.95
Réserve mobilier en prêt		7 000				
Réserve matériel café		14 000				
Réserve matériel camping		10 000				
		10 000				
Fonds étrangers						
Parts sociales		266 050				
BCV - prêts		1 548 001.60				
Passif exigible						
Fournisseurs		04.004.05				
Fonds d'utilité publique Dr.Rochat		31 694.05				
		25 073.95				
Fonds d'utilité publique finition du port Pasalf-transitoire		190 000				
		1 100.–				
Profits et pertes		Water state and				
Solde reporté		9.65				
	2092929.25	2092929.25				









Le petit port sous les vignes

C'est un petit port sur la route des vacances. Les mâts frêles des bateaux pointent vers le ciel, l'eau est claire sous les rochers. Dans l'ombre fraîche des saules, l'herbe se fait douce aux pieds nus. Et qu'il est délectable, sous les canisses de la petite pinte, le fameux bifteck-pommes frites du patron barbu.

Italie? Méditerranée? Côte basque? On cherche parfois bien loin ce qui se trouve à un quart d'heure de chez nous. A Cully, tout simplement, ce petit port édifié lentement, presque pierre après pierre, par quelques fervents du lac, de la nature, du silence (les transistors sont bannis). Bien qu'il paraisse inscrit depuis toujours dans les courbes de ce rivage. Moratel n'existait guère il y a dix ans, que sous la forme d'un camping et d'une buvette. Dix ans, le temps qu'il a fallu à cette poignée d'hommes pour construire le port. Besogne dure, hérissée d'embûches, qu'ils ont accomplie en vrais vignerons. insensibles à l'hostilité ambiante, à ce mildiou insidieux qu'est la jalousie. Les difficultés ne leur ont pas mangué; elles subsistent. Mais aujourd'hui, Moratel est là, lové entre les vignes et le lac, avec sa digue, son ponton, ses cent bateaux, sa terrasse ravissante, ses pierres chaudes où s'écrasent les pruneaux gorgés de soleil. Moratel: un paradis gagné sur les méchants et les stupides. A la force du poignet.

Colette Muret



AVIS

Tout le village a mis les duvets aux fenêtres, La lessive aux cordeaux et des tabliers frais, Ça sent l'avril et le persil, le vin, le lait: C'est aujourd'hui, mon cœur, qu'il aurait fallu naître.

Mon Dieu, qu'il fait bon vivre! Il pleut des hirondelles. Le soleil, ma parole, il est devenu fou. La terre, c'est de l'or qu'on retourne à la pelle, La cloche bat là-haut à se rompre le cou.

La cloche? non, messieurs, c'est mon cœur simplement

Qui fait assavoir à la ronde Que nous sommes présentement L'homme le plus heureux du monde.

Paul Budry



Cette plaquette a été éditée à l'occasion du vingtième anniversaire de la SPBMC, le 28 janvier 1974.

